

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

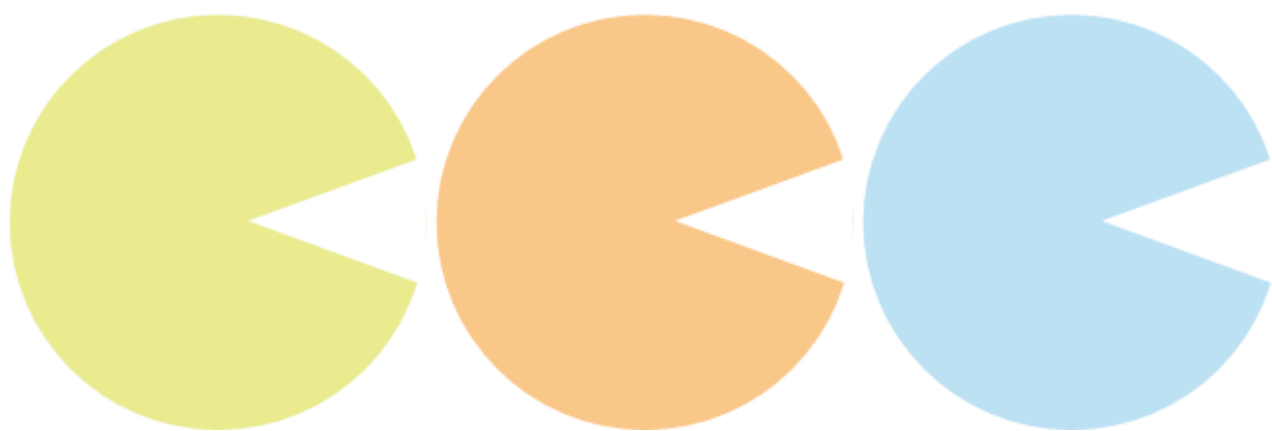


Table des matières

ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE	1
A - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	1
A1 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)	1
A2 - LYCEE	2
A3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME	4
1 – Développement économique.....	4
2 – Tourisme.....	8
B - DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
B1 – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).....	12
C - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	13
C1 – L'ARRIVÉE DU TRÈS HAUT-DÉBIT	13
D - LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)	15
D1 – LES MISSIONS DU CIAS	16
D2 – LES ACTIVITÉS DU CIAS.....	16
1 - L'accompagnement social.....	16
2 – L'hébergement d'urgence.....	17
3 – L'hébergement relais.....	18
4 – Service de portage de repas à domicile	18
5 – Service de transport intercommunal	19
6 – La banque alimentaire.....	22
D3 - LES PARTENAIRES DU CIAS.....	23
D4 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH).....	24
D5 - JOURNÉE SENIORS	25
D6 - SOLIDARITE A NOËL !	26
E - ENFANCE JEUNESSE ET ANIMATION DE LA COHÉSION TERRITORIALE	26
E1 – LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE	26
E2 – LE PACTE ÉDUCATIF DU CRÉONNAIS.....	27
E3 - LA PETITE ENFANCE.....	27
E4 - L'ENFANCE	28
E5 - LA JEUNESSE.....	29
E6 - LE SOUTIEN À LA PARENTALITE	30
E7 - LA CULTURE.....	30
E8 - LE SPORT	33
E9 - L'ACCES AU DROIT ET LA VIE SOCIALE	33
E10 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)	34
F - LES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES	35
F1 – LES MULTI-ACCUEILS	35
F2 - SALLE OMNISPORTS « ULLI SENGER »	36
F3 – PLAINE DE FOOTBALL INTERCOMMUNALE DU CREONNAIS	36
G - LA COMMUNICATION	37
G1 – LES SUPPORTS NUMÉRIQUES.....	38
G2 – LES SUPPORTS PAPIERS.....	38
H - ADMINISTRATION ET FINANCES.....	40
H1 - RESSOURCES HUMAINES	40
H2 - BUDGET 2020	40

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 40 de la Loi 99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement de l'intercommunalité et à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Créonnais (CCC).

Celui-ci a pour objet de dresser le bilan de ses actions, ventilées par grands domaines de compétences.

Au-delà de sa dimension formelle liée à une obligation légale, ce document retrace toutes les actions mises en œuvre en 2020, année de transition entre l'ancienne et la nouvelle mandature.

Après présentation au Conseil Communautaire, ce rapport sera adressé aux maires, qui sont invités à le partager avec les membres de leur conseil municipal. Conformément aux engagements souscrits par l'équipe exécutive de la CDC le jour de son élection, nous sommes disposés à répondre aux invitations qui nous seraient adressées pour venir commenter l'action de la communauté et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les élus des communes. Nous sommes en effet très attachés à faire de notre intercommunalité une institution vivante, soucieuse du dialogue démocratique, à l'écoute des élus et des habitants.

Ce rapport illustre la grande diversité des missions que la CCC met en œuvre pour améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du Créonnais. Nous souhaitons que vous y trouviez toutes les informations utiles à une bonne compréhension de l'action communautaire menée en cette année si particulière, qui fut marquée par un renouvellement électoral et le poids d'une crise sanitaire d'une gravité inédite. Ces événements, habituel pour l'un, exceptionnel pour l'autre, n'ont pas empêché la CDC de poursuivre son action au service d'un territoire qui connaît d'importantes mutations.

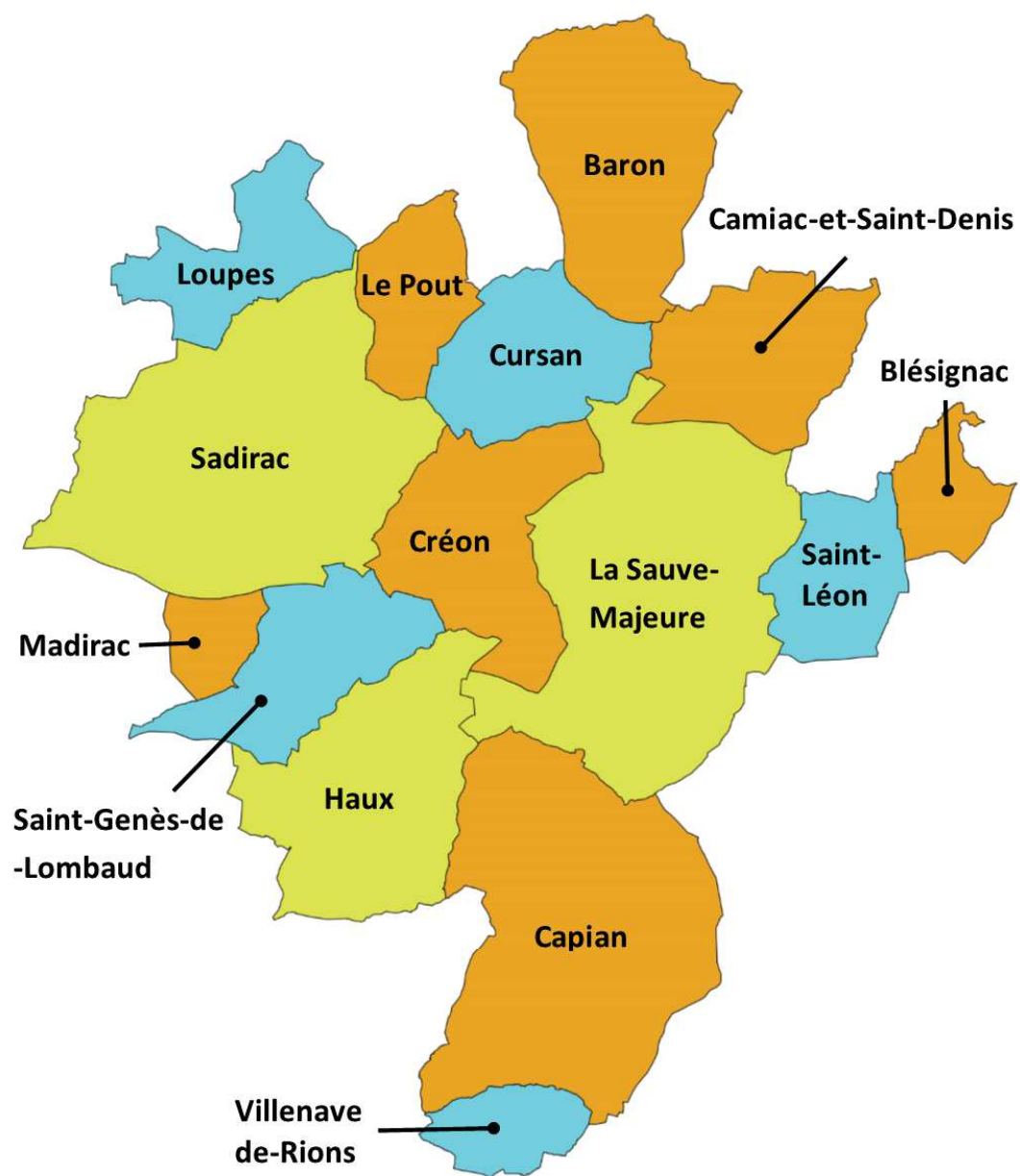
Alain ZABULON

Président de la Communauté de Communes du Créonnais

Article L.5211-39 du CGCT : Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année précédente de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à sa demande. Les délégués de la Commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'EPCI.

PS : les informations contenues dans ce rapport sont, sauf cas d'espèce, arrêtées au 31 décembre 2020.

PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

⇒ Une Communauté de Communes

Au sens de la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999, une Communauté de Communes a pour objet « **d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace** ». Elle doit regrouper plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

⇒ La Communauté de Communes du Créonnais (CCC)

La géographie et la démographie

La Communauté de Communes du Créonnais créée **en 2001**, est constituée **de 15 communes** au 1^{er} janvier 2020 regroupant **17 433 habitants** sur un territoire d'environ **117.90 km²**.

Les instances décisionnelles : le Bureau Communautaire et le Conseil Communautaire (C5)

Les décisions importantes de la Communauté de Communes du Créonnais sont prises

- par le **Conseil Communautaire** composé de 39 délégués élus par les conseils municipaux.

- sur les propositions et réflexions du **Bureau Communautaire** composé de 20 membres (dont 8 Vice-Présidents).

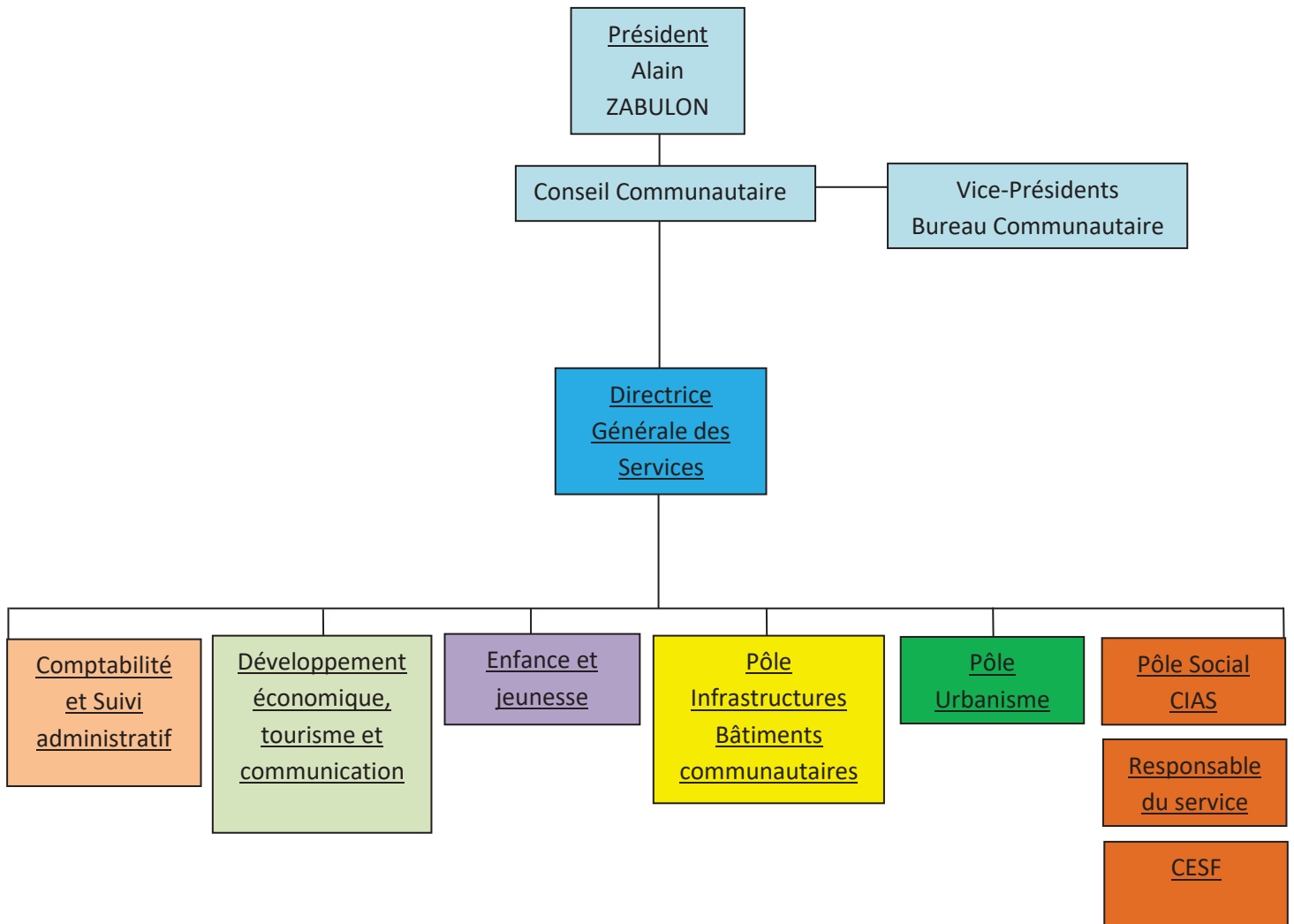
Des commissions de travail liées aux compétences sont chargées d'établir des propositions.

Le réseau d'agents au service du territoire et de sa population

- Agents de la CCC au 31 décembre 2020 : 6 agents titulaires à temps complet, 1 agent non titulaire à temps complet, 2 agents non titulaires à temps non complet et 1 agent technique non titulaire à temps non complet.

- au sein des associations mandataires : 70 personnes salariées environ.

ORGANIGRAMME



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Communes	Conseillers Communautaires	Communes	Conseillers Communautaires
BARON	LE BLOND DU PLOUY Emmanuel	LA SAUVE MAJEURE	BOIZARD Alain
	SORIN Sophie		SOLAIRE Marie-Christine
	RIBEYROL Olivier		DUVIGNAC Floriane
BLESIGNAC	THILLET Jean François	LE POUT	JOYEUX Jean-Luc
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	TITÉ William		CHETRIT Ramona
CAPIAN	LATASTE Frédéric	LOUPES	LESVIGNES Véronique
	LUQUE Franck		TEYCHENEY Agnès
CRÉON	GACHET Pierre	MADIRAC	PAGÈS Bernard
	FELD Mathilde	SADIRAC	GOMEZ Patrick
	SANCHIS Stéphane		MOURGUES Clara
	IDAR Fabienne		AUDUREAU Benjamin
	ROQUE Manuel		MÉTIVIER Estelle
	BERNARD Josette		LE BARS Patrick
	ZABULON Alain		CHIRON-CHARRIER Marie-Antoinette
	CHAIGNE Yann		COZ Daniel
	MARIN Lydie		DELESALLE Barbara
CURSAN	CAURRAZE Ludovic	SAINT GENES DE LOMBAUD	LAFON Maryvonne
	FRÉDÉRIC Paul	SAINT LEON	TARBES Nicolas
HAUX	BARTHET-BARATEIG Romain	VILLENAVE DE RIONS	SUBERVIE Jean-Marc
	GIRAUD Christian		

SUPPLEANTS	
BLESIGNAC	BENEYTOU Virginie
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS	CADILLON Jean Paul
MADIRAC	BONNET Catherine
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	GEVERS Anthony
SAINT-LEON	DUBOS Nadine
VILLENAVE-DE-RIONS	RIVault Joelle



Alain Zabulon —Président



Bernard Pagès—Vice-Président en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances)



Nicolas Tarbes—Vice-Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de la communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation



Frédéric Lataste—Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement et déchets)



Sophie Sorin—Vice-Présidente en charge de l'action sociale et de la solidarité territoriale



Benjamin Audureau—Vice-Président en charge de la petite enfance et de l'enfance



Marie-Christine Solaire—Vice-Présidente en charge de la jeunesse, du sport, de la culture et de la vie associative



Ludovic Caurraze—Conseiller délégué aux finances



Romain Barthet-Barrateig—Conseiller délégué à la communication



Jean-Marc Subervie—Conseiller délégué aux bâtiments communaux



Emmanuel Le Blond Du Plouy
Maire de Baron



Olivier Ribeyrol
Conseiller municipal à Baron



Jean-François Thillet
Maire de Blésignac



Franck Luqué
Adjoint au Maire de Capian



William Tité
Maire de Camiac-et-Saint-Denis



Pierre Gachet
Maire de Créon



Mathilde Feld
Adjointe au Maire de Créon



Stéphane Sanchis
Adjoint au Maire de Créon



Fabienne Idar
Adjointe au Maire de Créon



Manuel Roque
Adjoint au Maire de Créon



Josette Bernard
Adjointe au Maire de Créon



Yann Chaigne
Conseiller municipal
Conseiller municipal de Créon



Lydie Marin
Conseillère municipale de Créon



Paul Frédéric
Adjoint au maire de Cursan



Christian Giraud
Adjoint au Maire de Cursan



Alain Boizard
Maire de La Sauve-Majeure



Florianne Duvignac
Conseillère municipale de La Sauve-Majeure



Jean-Luc Joyeux
Maire de Le Pout



Ramona Chétrit
Adjointe au Maire de Le Pout



Véronique Lesvignes
Maire de Loupes



Agnès Teycheney
Adjointe au Maire de Loupes



Patrick Gomez
Maire de Sadirac



Clara Mourgues
Adjointe au Maire de Sadirac



Estelle Métivier
Adjointe au Maire de Sadirac



Patrick Le Bars
Adjoint au Maire de Sadirac



Marie-Antoinette Chiron-Charrier
Adjointe au Maire de Sadirac



Daniel Coz
Conseiller municipal de Sadirac



Barbara Delesalle
Conseillère municipale de Sadirac



Maryvonne Lafon
Maire de Saint-Genès-de-Lombaud

MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

➤ M. Alain ZABULON Président de la Communauté de Communes / Adjoint au Maire de Créon

M. Bernard PAGES Vice-Président en charge du développement économique, du tourisme et des finances / Maire de Madirac

M. Nicolas TARBES Vice-Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information, de la communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation / Maire de Saint-Léon

M. Frédéric LATASTE Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement et déchets) / Maire de Capian

Mme Sophie RENAUD Vice-Présidente en charge de l'action sociale et de la solidarité territoriale / Adjointe au Maire de Baron

M. Benjamin AUDUREAU Vice-Président en charge de la petite-enfance et de l'enfance / Conseiller à la Mairie de Sadirac

Mme Marie-Christine SOLAIRE Vice-Présidente en charge de la jeunesse, du sport, de la culture et de la vie associative / Adjoint au Maire de La Sauve-Majeure

M. Ludovic CAURRAZE Conseiller délégué aux finances, à l'habitat et au logement / Maire de Cursan

M. Romain BARTHET-BARATEIG Conseiller délégué à la communication / Maire de Haux

M. Jean Marc SUBERVIE Conseiller délégué aux bâtiments communautaires / Maire de VILLENAVE DE RIONS

M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY Maire de Baron

M. Jean-François THILLET Maire de Blésignac

M. William André TITE Maire de Camiac-et-Saint-Denis

M. Pierre GACHET Maire de Créon

M. Alain BOIZARD Maire de La Sauve Majeure

M. Jean-Luc JOYEUX Maire de Le Pout

Mme Véronique LESVIGNES Maire de Loupes

M. Patrick GOMEZ Maire de Sadirac

Mme Maryvonne LAFON Maire de Saint-Genès-de-Lombaud

LES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRÉONNAIS

Ils ont été adoptés le 17 septembre 2019 et révisés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019.

ARTICLE 1

La Communauté de Communes du Créonnais regroupe les communes de Baron, Blésignac, Camiac-et-Saint Denis, Capian, Créon, Cursan, Haux, La Sauve-Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lomnaud, Saint-Léon, Villenave-de-Rions.

ARTICLE 2

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au 39 Boulevard Victor Hugo 33670 CREON

ARTICLE 3

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE 4

Le Conseil Communautaire sera composé conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT et suivants.

ARTICLE 5

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales). Les conseillers communautaires des communes de 1 000 habitants et plus sont élus au suffrage universel direct avec scrutin de liste à deux tours.

En cas d'empêchement temporaire des conseillers communautaires des communes disposant d'au moins deux conseillers, ceux-ci peuvent donner pouvoir à tout autre conseiller communautaire.

Conformément à l'article L. 5211-6 du CGCT, seules les communes qui n'ont qu'un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant, le conseiller suppléant est appelé à siéger au Conseil Communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement de son titulaire.

ARTICLE 6

Le Conseil Communautaire élit en son sein :

1 Président(e) et 6 Vice-Président(e)s

ARTICLE 7

Il est créé un Bureau émanant du Conseil Communautaire qui sera composé conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT et suivants.

ARTICLE 8

Les compétences suivantes sont déléguées à la Communauté de Communes.

GROUPE DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement pour les items suivants ;

Item 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Item 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Item 5° : La défense contre les inondations et contre la mer ;

Item 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

GROUPE DES COMPETENCES OPTIONNELLES

1° - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

3° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° –Action sociale d'intérêt communautaire.

6° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

GROUPE DES COMPETENCES FACULTATIVES

1° Gérer ou participer aux supports utiles à l'information de la population du territoire communautaire.

- La création ou la participation aux supports d'information dont l'accessibilité au grand public est avérée : journaux, magazines, bulletins, dépliants, sites Internet, radios associatives, télévisions locales, panneaux lumineux, supports liés à la téléphonie mobile.
- La signalétique touristique et informative sur l'ensemble du territoire en conformité avec les schémas élaborés à l'échelle du PETR ou du département.

2° Aménagement numérique du territoire

- La mise en œuvre de l'aménagement numérique du territoire

3° Mettre en œuvre l'accueil, l'animation et la promotion touristique du territoire

4° Assurer ou participer à la construction des bâtiments destinés aux services du Trésor Public et aux centres de secours desservant le territoire communautaire :

- L'aménagement, la gestion et l'entretien du bâtiment hébergeant les services du Trésor Public à Créon.
- Le centre de secours de Créon pour toutes les communes de la Communauté à l'exception de Blésignac et Saint Léon.
- Le centre de secours de Targon au titre de Blésignac et Saint Léon.
- Le Centre de secours de Béguey-Cadillac au titre de Villenave de Rions

La Communauté dans le cadre des dispositions prises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 33) participera aux investissements destinés à la restructuration ou à l'agrandissement de ces centres de secours au prorata de la population de son territoire qu'ils desservent.

5° Actions Culturelles et loisirs.

Au titre de ce bloc de compétences facultatives, la Communauté des Communes du Créonnais développera les axes suivants :

a –soutien par des subventions de fonctionnement accordées aux associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire dressera chaque année civile la liste des associations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention à savoir les associations culturelles ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire communautaire.

b –En matière de développement et d'aménagement culturel et de loisirs

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements Culturels et de loisirs d'intérêt communautaire.

Sont définis comme étant d'intérêt communautaire :

- Tout équipement nouveau nécessaire à une discipline culturelle et de loisirs dont les utilisateurs sont équitablement implantés dans au moins les 2/3 des communes de la CCC
- Toute animation dont les participants sont équitablement implantés dans au moins les 2/3 des communes de la CCC
- Les actions de sensibilisation et d'éducation culturelle et de loisirs par la mise en réseau des activités et équipements communaux en la matière

c- soutien financier aux manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire.

Les manifestations culturelles, de loisirs qui mettent en évidence l'identité du territoire communautaire et en valorisent l'image.

d –gestion du réseau de Lecture Publique en participant à l'animation et à l'action culturelle liée au livre

Les investissements permettant la mise en réseau des lieux publics du territoire et du département pour favoriser l'accès au livre

Les soutiens des manifestations, d'animations des lieux d'accès à la lecture sur le territoire

e –Participation à la gestion des lieux de mémoire et du patrimoine du territoire.

La participation financière de la Communauté en faveur de la création de lieux porteurs de la mémoire et du patrimoine situés sur le territoire communautaire

ARTICLE 9

Les recettes de la Communauté de Communes comprennent (article L 5214.23) :

1. Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies C ou, le cas échéant, à l'article 1609 nonies C du code général des impôts.
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes
3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu.
4. Les subventions ou dotations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes et toutes autres aides publiques.
5. Le produit des dons et legs.
6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
7. Le produit des emprunts.
8. Le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L.2333-64, lorsque la Communauté est compétente pour l'organisation des transports urbains (C : communes, Art. L 258.2)

ARTICLE 10

Les fonctions de Receveur de la Communauté de Communes sont exercées par Monsieur le Comptable du Trésor Public de Créon.

ARTICLE 11 : missions et prestations de services

Conformément à l'article L 5214.16.1 du CGCT la CCC et les communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elle confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

La CCC peut conclure des conventions avec d'autres communes qui n'adhèrent pas à l'EPCI mais également avec d'autres établissements publics.

ARTICLE 12 : adhésion de la CCC à un syndicat

Conformément aux dispositions de l'article L 5214.27 du CGCT il est établi que la CCC pourra adhérer aux syndicats mixtes sur décision du Conseil Communautaire à la majorité simple.

L'intérêt communautaire est défini dans l'annexe aux statuts de la CCC.

ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCE

A - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A1 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

- Approbation du PLUi

Par délibération du Conseil Communautaire n°01.01.20 du 21 Janvier 2020, la CCC a approuvé le PLUi à la majorité : 33 voix pour, 2 voix contre et 4 absentions.

Pour rappel l'élaboration du PLUi a permis de travailler :

- Sur un état des lieux du Créonnais notamment sur les thématiques suivantes : dynamiques socio-économiques, habitat, urbanisme, foncier, patrimoine, agriculture, environnement, eau et mobilité ;
- Sur la définition des grandes orientations politiques suivantes, retranscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi :
 - Inscription de l'accueil de nouvelles populations dans un futur maîtrisé
 - Renforcement de l'identité du Créonnais en préservant ses composantes patrimoniales
 - Développement de l'économie locale : conforter le potentiel endogène et valoriser les opportunités d'accueil



- Modification n°1 du PLUi

Par délibération du Conseil Communautaire n°60.10.20 du 20 Octobre 2020, la CCC a décidé de modifier le PLUi afin de répondre aux observations établies par les services de l'État apportées en mars 2020. Le projet de modification a pour objet :

- D'affiner la traduction du risque mouvement de terrain au sein du plan de zonage ainsi que du règlement écrit des secteurs indicés « c » correspondants aux carrières et cavités identifiées ;

- D'apporter des compléments à l'étude faune et flore réalisée sur certains secteurs du territoire (22 OAP et 28 secteurs de taille et de capacité d'accueil limités) pour une surface totale de 118 hectares ;
- De préciser les modalités d'alimentation en eau potable du secteur géré par le syndicat de Bonnetan avec le SAGE Nappes profondes de la Gironde.

La Communauté de Communes a retenu la société GEREa pour effectuer le complément d'inventaires faune-flore-habitats. Le montant de prestation est fixé comme suit pour un montant de 21 995 € H.T. (26 394 € T.T.C.). La prestation porte sur une durée de 12 mois, afin d'établir un diagnostic sur 4 saisons, et permettre d'affiner les zones humides du territoire.

- Périmètres Délimités des Abords (PDA)

L'élaboration du PLUi a été l'occasion de moderniser les périmètres de vigilance autour des monuments historiques. La loi LCAP (relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 7 juillet 2016 a en effet créé les PDA. Historiquement constitués d'un périmètre de 500m de rayon, les PDA permettent une meilleure prise en compte du contexte du monument grâce à un périmètre découpé en conséquence. L'architecte des bâtiments de France a soumis à la Communauté de Communes des propositions de PDA pour chaque monument puis celles-ci ont été débattues avec les élus en réunion en août 2017. Les PDA ont fait l'objet d'une enquête publique conjointe à celle du PLUi.

Les PDA approuvés sont les suivants :

- L'église Saint-Christophe de Baron
- L'église Saint-Roch et la croix de cimetière de Blesignac
- L'église Notre Dame de Créon
- L'église Saint Martin et le château de Haute-Sage de Haux
- L'abbaye de la Sauve-Majeure et l'Eglise Saint-Pierre de la Sauve-Majeure
- L'église Saint-Martin et la croix du cimetière de Le Pout
- Le château de Tustal de Sadirac
- Le château du Grand Verdus de Sadirac
- La croix du cimetière de Sadirac
- Le château de Châteauneuf de Saint-Léon
- L'église de Saint-Léon

A2 - LYCEE

Les services de l'État ont estimé que le zonage du terrain du futur du lycée, tel que défini dans le PLUi, n'était pas compatible avec le SCOT. En conséquence, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé une procédure de Déclaration de Projet emportant la Mise en Compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Créonnais pour permettre la réalisation d'un lycée sur la commune de Créon, au lieu-dit « la Verrerie ».

La réalisation du projet de lycée nécessite :

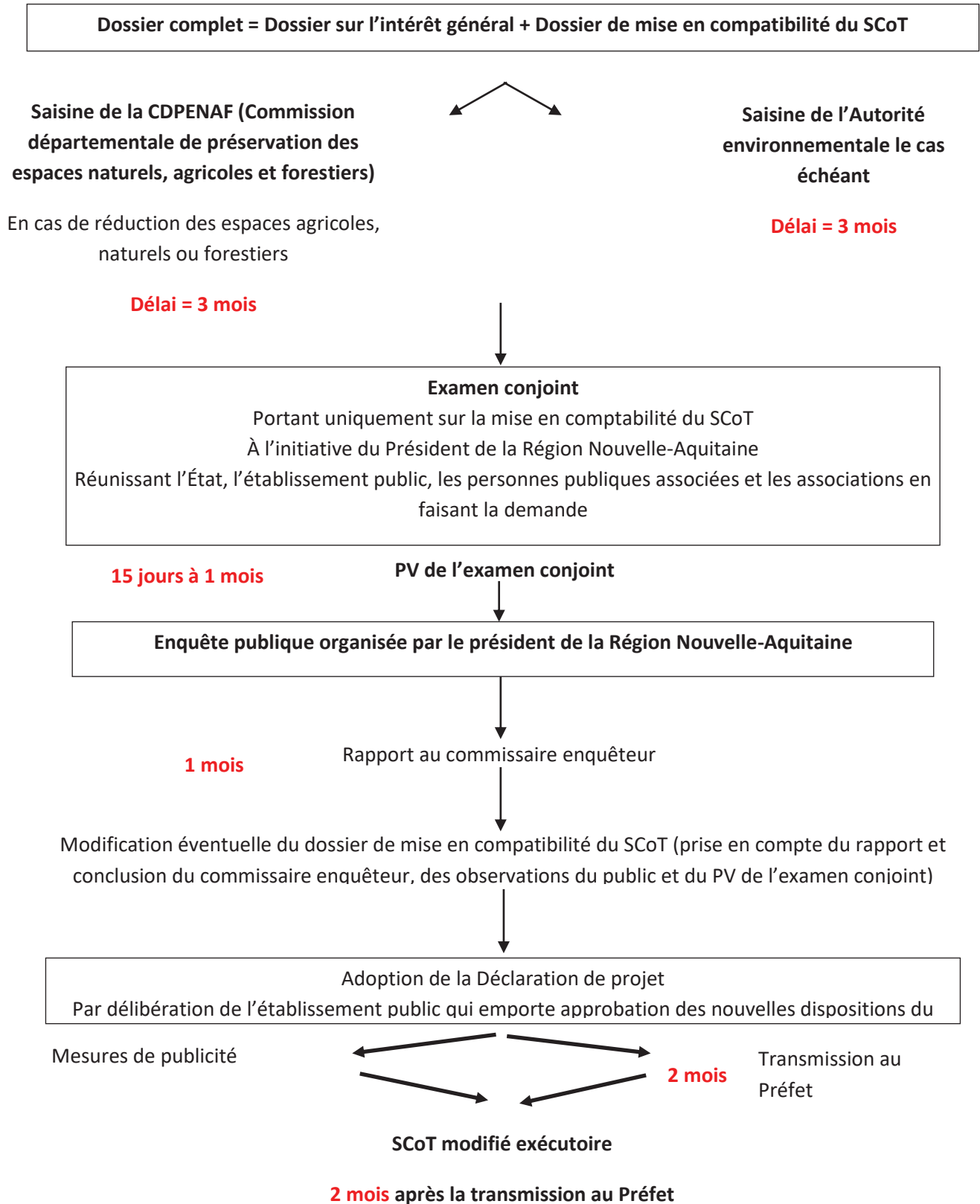
- De modifier les enveloppes urbaines définies dans le SCoT, dans lesquelles est autorisé le développement de l'urbanisation à échéance 2030.
- De créer dans le PLUi une zone adaptée à ce type d'équipements publics à vocation d'enseignement et de formation (zone 1AUe)

Les étapes de la déclaration de projet :

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCoT portée par l'établissement public compétent (SYSDAU)

Étude et élaboration du dossier de déclaration de projet

à l'initiative du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Sous réserve des mesures de publicité (possibilité de suspendre le caractère exécutoire par le Préfet selon les modalités du L143-25)

En parallèle une expertise faune flore a été menée afin de s'assurer de la délimitation des zones humides et des espèces protégées.

Des terrains de compensations ont été analysés afin de préserver les espèces détectées.

Le site du futur lycée est desservi :

- Au Sud, par la RD14 (route de Camblanes-et-Meynac), voirie principale reliant le quartier de la Verrerie au centre-ville et qui constitue l'entrée Ouest de la commune.
- Au Nord, par la rue puis le chemin Régano, voie secondaire

Afin de faciliter l'accessibilité au lycée, il est envisagé :

- La création d'un nouveau giratoire sur la route de Camblanes-et-Meynac,
- La création d'une piste cyclable reliant le futur lycée au centre de Créon

La réalisation du giratoire ainsi que les tracés sont en cours de finalisation. Le giratoire ne se situant pas dans l'emprise du projet, sa réalisation est à la charge de la commune de Créon, et sera remboursée par la CCC.

A3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

1 – Développement économique

a - Le soutien financier aux entreprises

a1 - Le fonds de solidarité et de proximité

Les actions économiques de la CdC en 2020 ont été fortement perturbées par les effets de la crise sanitaire et notamment les deux vagues de confinement survenues en mars-avril puis novembre.

De nombreux dispositifs ont été mis en oeuvre aux niveaux national et régional pour soutenir le monde économique (aides à la trésorerie et suspension des charges notamment au niveau national et divers fonds de prêt au niveau régional).

Parmi les dispositifs régionaux, le fonds de proximité et de solidarité a été mis en place conjointement par la Région Nouvelle-Aquitaine et La Banque des Territoires et doté d'un montant de 24 millions d'euros. Ce dispositif a été ouvert à la contribution des EPCI à raison de 2€ par habitant. La CdC du Créonnais a abondé ce fonds pour un montant d'environ 35 000€.

Il s'agit d'un fonds permettant le financement de trésorerie des entreprises par prêt sans garantie à taux zéro de 5 000€ à 15 000€.

L'animation, la gestion et l'instruction des dossiers ont été pilotées par le réseau Initiative Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les plateformes départementales.

14 entreprises du Créonnais ont pu bénéficier d'un prêt. Sur 27 intercommunalités en Gironde, la CdC du Créonnais se positionne ainsi au rang du 4^{ème} pour l'octroi d'aides aux entreprises.

a2 - Le règlement d'intervention (convention SRDEII)

Pour soutenir son tissu économique au titre de son règlement d'intervention ([consultable ici](#)), la CdC du Créonnais dispose, en 2020, d'un budget de 69 737€, dont 19 737€ de reliquats de l'année 2019 (restes à réaliser).

Quatre entreprises ont été retenues et ont bénéficié d'une subvention :

Projets d'entreprises subventionnés en 2020

Entreprise	Activité	Projet subventionné	Montant de l'investissement	Intensité maximale de la subvention	Montant subvention accordée
Blanchisseur.fr	Blanchisserie	Acquisition de matériel : -Train de repassage -Plieuse -Compresseur d'air	242 000€	Investissement immobilier : 25% plafonnée à 30 000€	25 000
Entre2Mondes	Espace de coworking + épicerie vrac	Divers matériels et aménagements propres à l'espace (écran, vidéoprojecteur...)	168 900€	Soutien au commerce local : 25% plafonnée à 25 000€	25 000
Écho Nature Médiation	Médiation culturelle	Matériel équestre (calèche, remorque...)	24 518€	25% plafonnée à 30 000€	6 129
RIDEL Paysage	Paysagiste	Porteur multi-outils	44 000€	25% plafonnée à 30 000€	11 000



Exemple de projet soutenu par la CCC : la réalisation de l'espace de coworking au sein du tiers lieu Le BREC (Bar - Restaurant – Épicerie – Coworking) porté par la SCIC Entre2Mondes



b – Les services d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise

b1 - Soutien au développement numérique des entreprises

En supplément de l'abondement de ce fonds, la CdC a décidé de proposer un service de développement numérique des entreprises permettant de s'adapter aux contraintes imposées par les mesures de distanciation physique et proposer aux entreprises du territoire un canal de vente complémentaire pour développer leur chiffre d'affaires.

Un comparatif détaillé des plateformes a été réalisé (« Sauvons nos commerces », « Courses contre la montre », « Soutien commerçants et artisans », « Sauve ton commerce »). Le choix s'est porté sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping (MVMS) développée par le groupe La Poste.

Les avantages pour le commerçant sont nombreux :

- Création d'une boutique en ligne gratuite en moins de 5 minutes
- Nombre illimité de produits
- Paiement en ligne 100% sécurisé
- Choix entre le click&collect, la livraison par le commerçant, la livraison par le facteur
- Frais de commissions gratuits jusqu'au mois de septembre 2021 puis de 5,5% du prix du produit (soit moins que la plupart des sites de e-commerce)

Porté par le PETR (Pole d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre Deux Mers), la CCC et les Communautés de Communes de l'Entre-deux-Mers bénéficient de subventions de la Région (via un Appel à Manifestation d'Intérêt) et de l'Europe (fonds LEADER) pour le financement de la première année de l'opération.

	Sans subvention	Avec subvention Région et LEADER
Année 1		
Total	26 280 €	5 226,00 €
CdC Secteur Saint Loubès	6987,15 €	1 397,43 €
CdC Portes de l'E2M	5507,75 €	1 101,55 €
CdC des Côteaux bodelais	5028,85 €	1 005,77 €
CdC du Créonnais	4457,39 €	891,48 €
CdC Rurales de l'E2M	4298,86 €	859,77 €
Année 2		
Total	44 250 €	
CdC Secteur Saint Loubès	11 836,68 €	
CdC Portes de l'E2M	9 330,48 €	
CdC des Côteaux bodelais	8 519,19 €	
CdC du Créonnais	7 551,10 €	
CdC Rurales de l'E2M	7 282,55 €	
Année 3		
Total	44 250 €	
CdC Secteur Saint Loubès	11 836,68 €	
CdC Portes de l'E2M	9 330,48 €	
CdC des Côteaux bodelais	8 519,19 €	
CdC du Créonnais	7 551,10 €	
CdC Rurales de l'E2M	7 282,55 €	

Par ailleurs, un budget de 18 000€ a été prévu pour le lancement de l'opération et le recrutement d'un chargé de développement numérique est également prévu pour le 1^{er} trimestre 2021. Celle-ci sera effectuée lorsque le seuil de 100 entreprises, à l'échelle du du Cœur Entre-deux-Mers aura été atteint sur Ma Ville Mon Shopping.

b2 – l'espace info entreprendre

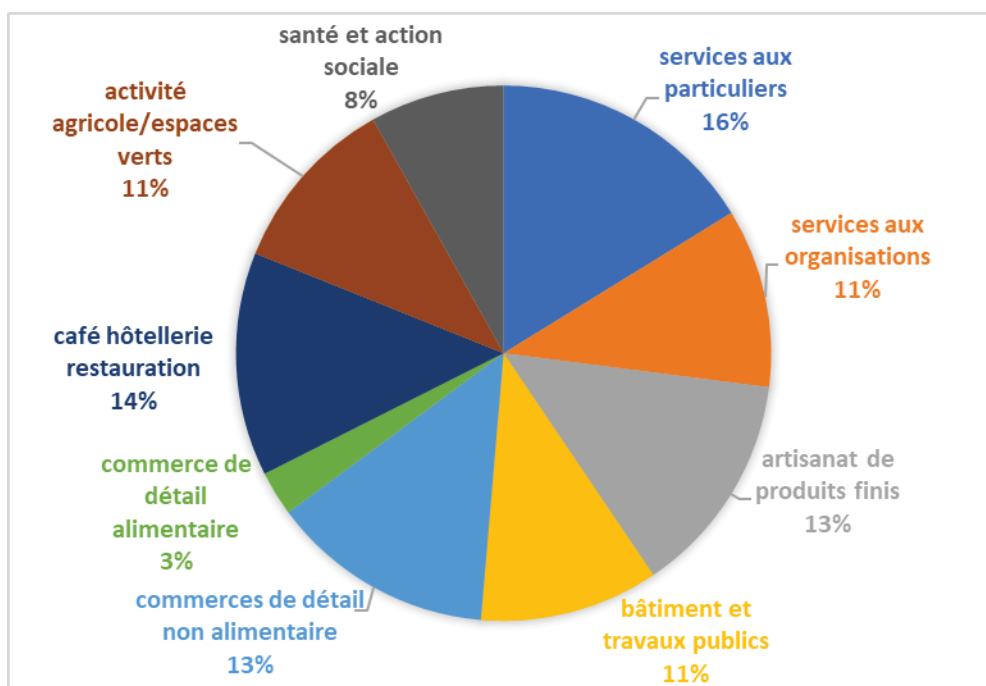
Le PETR du Cœur Entre-deux-Mers assure l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, pour le compte de ses 5 communautés de communes dont le Créonnais.

Ses missions sont les suivantes :

- Accueil et accompagnement individualisé à la création, reprise, développement d'entreprises et de projets économiques publics (Espace Info Entreprendre).
- Mobilisation de co-financements des projets, et accompagnement au montage de dossiers (contrat de pays, Leader...)

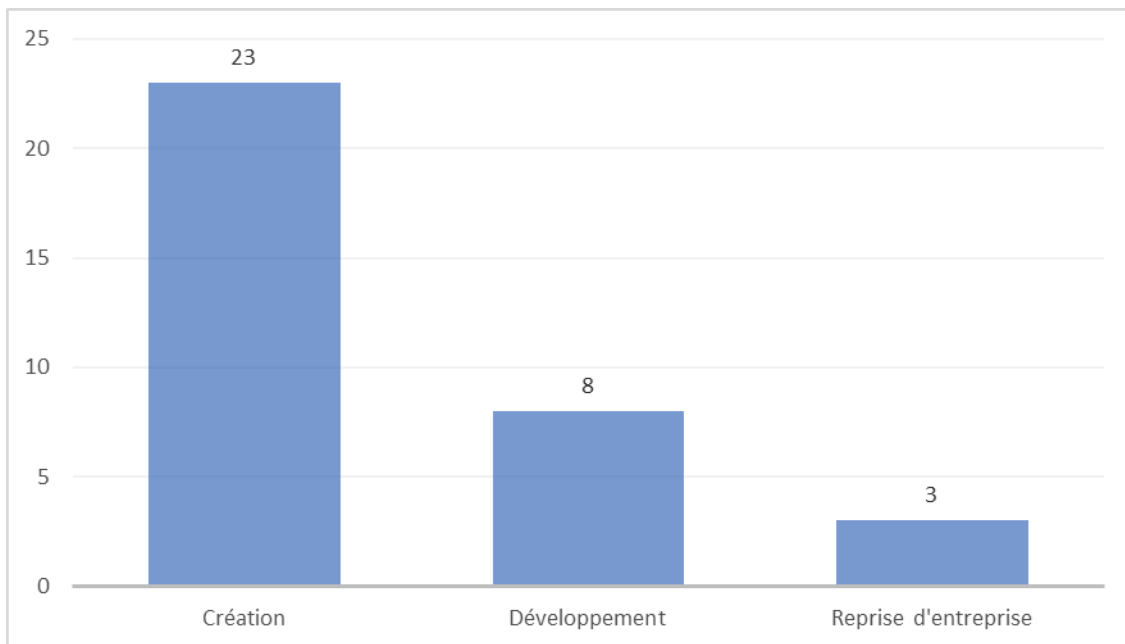
Afin d'accompagner localement les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises, la CdC et le PETR organisent des permanences mensuelles gratuites.

En 2020, l'Espace Info Entreprendre (EIE) a accompagné 34 porteurs de projet qui se répartissent dans les secteurs d'activité suivants :



Les projets accompagnés sont pour la majorité en phase de création, comme l'indique le graphique suivant :

Site du PETR : <http://www.coeurentre2mers.com/>



2 – Tourisme

a – Une compétence partagée

En matière de tourisme, la CdC assure les missions suivantes :

- Perception de la taxe de séjour
- Information sur les questions afférentes aux hébergeurs touristiques
- Signalétique touristique : traitement et suivi des demandes des hébergeurs touristiques

Entre-deux-Mers Tourisme (Office de tourisme des 5 communautés de communes de l'Entre-deux-Mers) poursuit les missions suivantes :

- Accueil et information
- Réseaux et représentation
- Coordination des acteurs du tourisme / expertise / actions collectives
- Promotion du territoire
- Commercialisation de produits touristiques sur le territoire
- Veille des données touristiques
- Animation du réseau dans les points de contacts touristiques
- Accompagnement des projets en lien avec les techniciens du territoire communautaire
- Réponse à des appels à projets touristiques
- Assistance aux outils de gestion de la taxe de séjour

b – La taxe de séjour

Instaurée en 2009 sur le Créonnais, le produit de la taxe de séjour est une ressource affectée aux dépenses touristiques du territoire : subvention aux structures délégataires, financement de la signalétique locale, financement d'éditions et de manifestations touristiques.

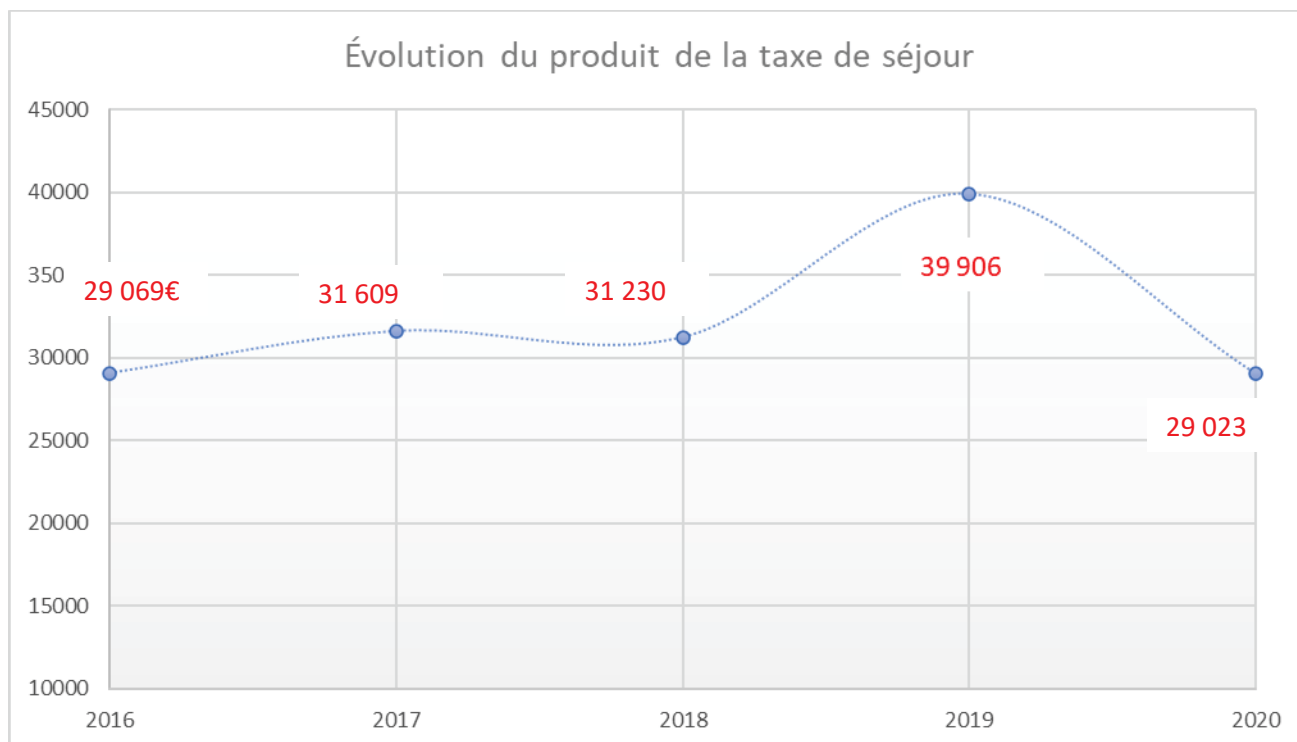
Le prélèvement de la taxe de séjour par les hébergeurs touristiques (meublés de tourisme, campings, hôtels, gîtes) est encadré par la délibération 56.09.18 en vigueur depuis le 01.01.2019 qui indique que les hébergeurs doivent prélever la taxe de séjour auprès des touristes selon le cadre tarifaire disponible ci-dessous et la reverser à la Communauté de Communes du Créonnais.

Dans le cas de réservation d'hébergements sur des plateformes numériques (Airbnb, Booking, Abritel...) l'hébergeur ne prélève pas la taxe de séjour mais informe la communauté de Communes des dates de réservation enregistré par son établissement. Ces plateformes ont alors le rôle de collecteur et doivent reverser le produit de la taxe de séjour à la Communauté de Communes.

Tarifs de la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2020

Catégorie d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarifs taxe de séjour CdC	Taxe additionnelle départementale	Tarifs applicables au 01/01/2020
Les Palaces	0,70 €	4,00 €	3.00 €	0.30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	2.00 €	0.20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1.50 €	0.15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	1 €	0.10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30 €	0,90 €	0.82 €	0.08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.20 €	0,80 €	0.73 €	0.07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0.54 €	0.06 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0.20 €	0.02 €	0,22 €

Catégorie d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	% applicable au 01/01/2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à	1,00%	5,00%	4%



Le produit de la taxe de séjour 2020 provient à 50% de réservations sur les plateformes numériques et 50% de prélèvement direct par les hébergeurs.

En 2020, le produit de la taxe de séjour s'élève à 29 023 € (dont 14 601 € reversés par les plateformes, soit 50% du total).

Cette baisse de produit perçu s'explique par les effets des confinements de mars-avril et novembre 2020.

PLATEFORMES	Montant perçu en 2019	Montant perçu en 2020
Airbnb	8 541 €	11 607 €
Gîtes de France	2 232 €	
Booking	682 €	1000 €
Novasol		312 €
Abritel		1682 €
TOTAL	11 456 €	14 601 €

L'année 2020 a également été marquée par une forte évolution du nombre d'hébergements sur le territoire (chambres d'hôtes et meublés) :

	Aires de camping- cars	Campings	Chambres d'hôtes	Hébergements collectifs	Hôtel et Hôtel - Restaurant	Meublés	Total
BARON						5	5
BLESIGNAC							
CAMIAAC-ET-SAINT-DENIS					1	2	3
CAPIAN	1		3			4	8
CREON	1		2		2	5	10
CURSAN			1				1
HAUX	2		7			5	14
LA SAUVE			2	1		2	5
LE POUT							
LOUPES						1	1
MADIRAC						2	2
SADIRAC		1	5			11	17
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD						3	3
SAINT-LEON			2			2	4
VILLENAVE-DE-RIONS						3	3
TOTAL 2020	4	1	21	1	3	45	75
TOTAL 2019	4	1	18	1	3	38	65
TOTAL 2018	4	1	17	1	3	35	61
Différence (2019 par rapport à 2018)	0	0	+3	0	0	+7	+10

L'année touristique 2020 ayant été perturbée, la fréquentation touristique peut être jugée comme satisfaisante dans ce contexte.

B - DÉVELOPPEMENT DURABLE

B1 – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En octobre 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à l'échelle de la Communauté de communes et sur l'engagement d'une mission climat air énergie confiée au syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, le Sysdau.

Il s'agit d'un document cadre pour la politique énergétique et climatique de la CDC ainsi qu'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le PCAET comprendra un programme d'actions visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la production d'énergies renouvelables, limiter les émissions de gaz à effet de serre, anticiper les impacts du changement climatique, etc.

La CDC s'est lancée dans la démarche PCAET de manière volontaire puisqu'elle n'est aujourd'hui pas soumise à l'obligation de le réaliser.

La mission d'accompagnement du Sysdau s'organise en différentes phases :

- Diagnostic des enjeux énergétiques et climatiques : avril 2018
- Définition d'une stratégie territoriale et opérationnelle
- Élaboration d'un programme d'actions et de ses déclinaisons territoriales par la Communauté de Communes
- Finalisation, mise en œuvre et suivi du PCAET à l'échelle de chaque Communauté de Communes

Le coût des trois premières phases est pris en charge par le Syndicat Mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. Le coût de la dernière phase, réparti en accompagnement et coordination, est de 30 000 € à la charge de la communauté de communes.

C - AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

C1 – L'ARRIVÉE DU TRÈS HAUT-DÉBIT

Le projet Gironde Haut Méga vise à raccorder l'ensemble du territoire girondin au Très Haut Débit. Alors que les besoins en haut débit augmentent de 30% par an, que les réseaux ADSL sont saturés et que la Gironde accueille 20 000 nouveaux habitants chaque année, le Département de la Gironde a fait le choix d'assurer ce service public non-obligatoire. Le Conseil Départemental de la Gironde s'est substitué au secteur privé défaillant qui a délaissé les territoires jugés non rentables en dehors de la Métropole ou de Libourne.

La Communauté de communes du Créonnais a travaillé deux ans avec les équipes du syndicat mixte Gironde Numérique, associant les 28 communautés de communes et communautés d'agglomération de Gironde ainsi que la Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole. Gironde Numérique s'est engagé le 25 janvier 2018 lors de son comité syndical à :

- Achever les travaux en 6 ans au lieu des 10 ans initialement prévus.
- Raccorder les 410 000 foyers, établissements scolaires, services publics et entreprises girondines en fibre optique.
- Diviser les coûts initialement prévus par deux, soit une économie de près de 47 millions d'euros pour les collectivités.

Après un premier plan d'urgence achevé en 2017 qui a permis de raccorder 39 communes prioritaires en raison d'une saturation importante de leur réseau, l'année 2018 marque l'entrée dans un déploiement sur l'ensemble du département.

Le déploiement du réseau Gironde Haut-Méga :

1. Relevé des boîtes aux lettres



Le comptage des boîtes aux lettres permet de définir le nombre de prises finales à installer et de réaliser un schéma directeur pour dimensionner le réseau.

2. Installation des nœuds de raccordement optique

Cette étape vise à faire converger au sein d'un local technique les lignes des abonnés d'un même secteur ou d'une même commune. Ils seront au nombre de 113 sur le département.

3. Positionnement des points de mutualisation

Cette armoire permet la répartition de la distribution de très haut débit pour un quartier. Ils seront au nombre de 1224 sur tout le territoire girondin.

4. Mise en place des points de branchement optique

C'est le boîtier placé en amont du câblage « client final » où l'on viendra raccorder les fibres optiques installées dans les bâtiments. Ils seront au nombre de 100 000 en Gironde.

➔ 3 mois de délai incompressible entre les étapes 4 et 5.

5. Raccordement final

La prise terminale optique sera installée par l'opérateur qui sera choisi par l'utilisateur final. A la fin du déploiement, plus de 410 000 bâtiments seront raccordés.

Sur la Communauté de communes du Créonnais, le déploiement prévisionnel s'échelonne sur trois phases :

- Phase 1 – 2018-2020
- Phase 2 – 2020-2022
- Phase 3 – 2022-2024

Le déploiement, étape par étape, sur la Communauté de communes du Créonnais est disponible ici : <https://girondehautmega.fr/carte-deligibilite>

D - LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le CIAS du Créonnais, créé le 1^{er} janvier 2007, est administré par un Conseil d'Administration présidé par Alain Zabulon, Président de la Communauté de Communes du Créonnais.

Le contexte sanitaire et la période d'élections municipales ont décalé l'installation du Conseil d'Administration du CIAS à septembre 2020. Celui-ci était composé comme suit sous la précédente mandature :

- 15 membres élus par le Conseil Communautaire représentant les 15 communes de la Communauté de Communes du Créonnais
- 15 personnes nommées par le Président participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la Communauté de Communes du Créonnais.

La réglementation obligeant les conseillers communautaires à siéger au sein du collège 1, certaines communes ont fait le choix de ne pas avoir de représentant au Conseil d'Administration. Afin de ne pas exclure ces communes des actions du CIAS, les conseillers municipaux peuvent participer à la commission thématique du CIAS.

Le Conseil d'Administration se compose depuis le 15 septembre 2020 de 10 membres élus et 10 membres nommés :

Alain ZABULON – PRESIDENT DU CIAS DU CREONNAIS	
<i>Membres élus</i>	<i>Acteurs Sociaux du territoire</i>
RENAUD Sophie Vice - Présidente du CIAS- BARON	GILBERT DOMINIQUE - UTLC
BERNARD Josette - CREON	LAFFARGUE Nathalie - Secours Catholique
PAUL Frédéric – CURSAN	Pierre CHINZI - Entre 2 Mondes
DUVIGNAC Floriane - LA SAUVE	DE MARCO Christophe - Association Laïque PRADO
CHETRIT Ramona - LE POUT	RAYBAUD Marie-Françoise - CIDFF
TEYCHENEY Agnès – LOUPES	AUVRAY Isabelle -TAND'E2M
METIVIER Estelle - SADIRAC	BIREM Jean-Michel -MISSION LOCALE DES DEUX RIVES
LAFON Maryvonne - SAINT GENES DE LOMBAUD	HABATJOU Chantal - Société Civile
DUBOS Nadine - SAINT LEON	SERRE Jocelyne - La Cabane à Projets
RIVault Joëlle - VILLENAVE DE RIONS	LANÇON Bruno - Mission Locale des Hauts de Garonne

Ces membres représentent quatre catégories d'associations dont la qualité est prédéfinie par la loi :

- ⇒ Association de personnes âgées et retraitées du département,
- ⇒ Association de personnes handicapées,
- ⇒ Association représentant la famille,
- ⇒ Association œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire en liaison avec les institutions publiques et privées. Celle-ci a dû s'adapter au contexte sanitaire qui s'est traduit par une aggravation de la précarité.

En effet, de mars à mai 2020, les conseillères ont assuré de nombreux rendez-vous téléphoniques et réalisé des démarches à distance. Toutefois, pour éviter l'aggravation de certaines situations, des rendez-vous ont dû être maintenus au domicile.

À partir du mois de mai, la prise de rendez-vous a été de nouveau possible de façon limitée. Depuis juin, les conseillères ont repris les rendez-vous en mairie et les visites à domicile.

Dès novembre, elles ont été équipées de masques FFP2 pour assurer leur protection et celle des personnes accompagnées, majoritairement âgées.

D1 – LES MISSIONS DU CIAS

Les missions d'intérêt communautaire du CIAS sont les suivantes :

- Gestion de l'espace services rencontres du Créonnais déléguée à La Cabane à Projets
- Gestion de l'attribution des denrées alimentaires aux personnes ou familles en difficulté sur le territoire.
- Soutien aux actions de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap à l'exclusion du service des aides ménagères :
 - o Un service de portage de repas à domicile intercommunal
 - o Un Transport de Proximité
- Participation, par convention avec le Département, à un programme d'implantation sur le territoire communautaire de logements sociaux et à un dispositif relatif au relogement d'urgence.
- Gestion des chalets EMMAÜS (hébergements relais).
- Centre ressource pour les CCAS.
- Accompagnement des personnes isolées (budget, logement...)
 - o Mise à jour des droits
 - o Instruction des demandes d'aides financières
 - o Logement
- Accompagnement des situations de surendettement et des personnes ayant des difficultés de gestion de budget.
- Travail en partenariat avec l'Agenda 21 sur le Pacte de Solidarité Écologique.

Le CIAS a adopté un budget primitif 2020 à hauteur de 373 879.30€

D2 – LES ACTIVITÉS DU CIAS

1 - L'accompagnement social

Le CIAS écoute, conseille et oriente les habitants du territoire. Un accompagnement social est proposé pour accompagner les personnes dans leurs démarches, à domicile ou lors de permanences.

Le CIAS se doit d'être accessible géographiquement et doit garantir l'accueil de toute la population. La mobilité étant une problématique avérée, la proximité est un paramètre essentiel pour rendre l'aide sociale accessible.

Grâce à un partenariat avec les communes, la MDS (Maison Départementale des Solidarités), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la population du territoire est orientée selon sa composition familiale vers un accompagnement adapté.

Les bénéficiaires accompagnés par le CIAS sont :

- ⇒ Les personnes âgées ;
- ⇒ Les personnes en situation de handicap ;
- ⇒ Les personnes isolées et sans enfant à charge ;
- ⇒ Les personnes bénéficiaires du RSA Pole emploi ;

Les deux conseillères sociales du CIAS sont organisées par secteur. Mme GARZARO est la référente pour les situations de SADIRAC et soutient Mme LEGLISE pour le reste de l'activité du service.

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Évolution 2019/2020
Permanences	237	283	355	380	365	373	2,19%
Visites à Domicile	147	233	199	216	170	252	48,23%
Total	386	513	556	590	535	625	16,82%
Nouvelles situations	116	108	112	71	71	94	32,39%

2020	NOMBRE DE FOYERS SUIVIS	NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES	Population Totale	RATIOS EN %
BARON	21	28	1 180	2,37
BLEIGNAC	4	4	307	1,30
CAPIAN	16	19	753	2,52
CAMIA ET ST DENIS	3	3	367	0,82
CREON	28	34	4 866	0,68
CURSAN	5	5	672	0,74
HAUX	13	14	850	1,65
LA SAUVE	18	19	1574	1,21
LE POUT	6	11	618	1,78
LOUPES	8	13	826	1,57
MADIRAC	4	5	265	1,89
SADIRAC	67	79	4 440	1,78
ST GENES DE LOMBAUD	9	12	404	2,97
SAINT LEON	10	13	344	3,78
VILLENAVE-DE-RIONS	3	3	337	0,89
Sans logement	1	1		
TOTAL	219	261	17 803	1,47

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET TYPES DE DOSSIERS RÉALISÉS PAR LE TRAVAILLEUR SOCIAL - 2020
Personnes en Insertion : 33 soit 14,9% de la totalité des personnes suivies
Personnes en situation de Handicap/Invalidité : 40 soit 19% de la totalité des personnes suivies
Personnes retraitées : 108 soit 48,6% de la totalité des personnes suivies
Personnes salariées précaires ou non : 38 soit 17,6% de la totalité des personnes suivies
PROFIL SELON L'ÂGE
MOINS DE 20 ANS : 0 % des personnes suivies
ENTRE 21 ET 35 ANS : 17 soit 7,6% de la totalité des personnes suivies
ENTRE 36 ANS ET 60 ANS : 74 soit 33,8% de la totalité des personnes suivies
PLUS DE 61 ANS : 128 soit 58,4 % de la totalité des personnes suivies

Lors de leurs interventions, les deux conseillères ont constaté une augmentation des situations due à l'isolement et à la perte d'autonomie des plus anciens.

L'année a été caractérisée par des ouvertures de droits (RSA, chômage...) supplémentaires, des difficultés croissantes de réinsertion, une précarité en hausse, ainsi qu'une demande d'aide alimentaire soutenue.

2 – L'hébergement d'urgence

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, en partenariat avec les quinze communes concernées et la MDS, propose une réponse immédiate à tout besoin d'hébergement d'urgence.

L'hôtel Athéna à Créon assure une mise à disposition de trois chambres pour le relogement temporaire des personnes.

En 2020, ce dispositif a été utilisé afin d'apporter une solution temporaire (3 nuitées) à un jeune après son exclusion du domicile familial. Exceptionnellement, le CIAS a entièrement financé les nuits d'hôtel. Le CIAS a été l'intermédiaire pour d'autres situations, mais le règlement de l'hôtel a été effectué par les communes directement.

3 – L'hébergement relais

Les deux chalets Emmaüs non meublés situés à Créon sont une autre forme de relogement temporaire ; ils s'incluent dans un dispositif d'hébergement relais qui est formalisé avec l'occupant par la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable. Un état des lieux entrant et sortant est effectué. La convention est établie pour une période de six mois, reconductible une fois.

Ce dispositif est réservé aux personnes/familles en difficulté de logement (absence de logement, insalubrité, faibles ressources...).

Cette solution permet de faire face également aux difficultés ponctuelles des personnes (précarité sociale, violence conjugale, divorce, conflit familial).

L'autorisation d'occupation est consentie moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 150€, payable dès l'entrée dans les lieux.

En plus de l'indemnité d'occupation, le locataire prend en charge tous les frais liés aux fluides. À cet effet, une provision pour charges de 50 € par mois est versée par le preneur au titre des frais d'électricité, d'eau, d'assainissement et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'accompagnement social des occupants est une condition obligatoire. Il est pris en charge, en fonction de leur situation, par le CIAS du Créonnais, la MDS de Créon, la CAF ou la MSA.



Depuis leur mise en fonctionnement, les deux logements sont continuellement occupés. La durée moyenne d'occupation par les locataires est de treize mois, impliquant le renouvellement des conventions.

En 2020, les chalets ont apporté une solution à quatre familles.

4 – Service de portage de repas à domicile

Le service de portage de repas est en place depuis le 1^{er} juin 2011.

En 2020, 22 810 repas ont été servis pour 104 bénéficiaires soit une moyenne de 219 repas annuels par bénéficiaire.

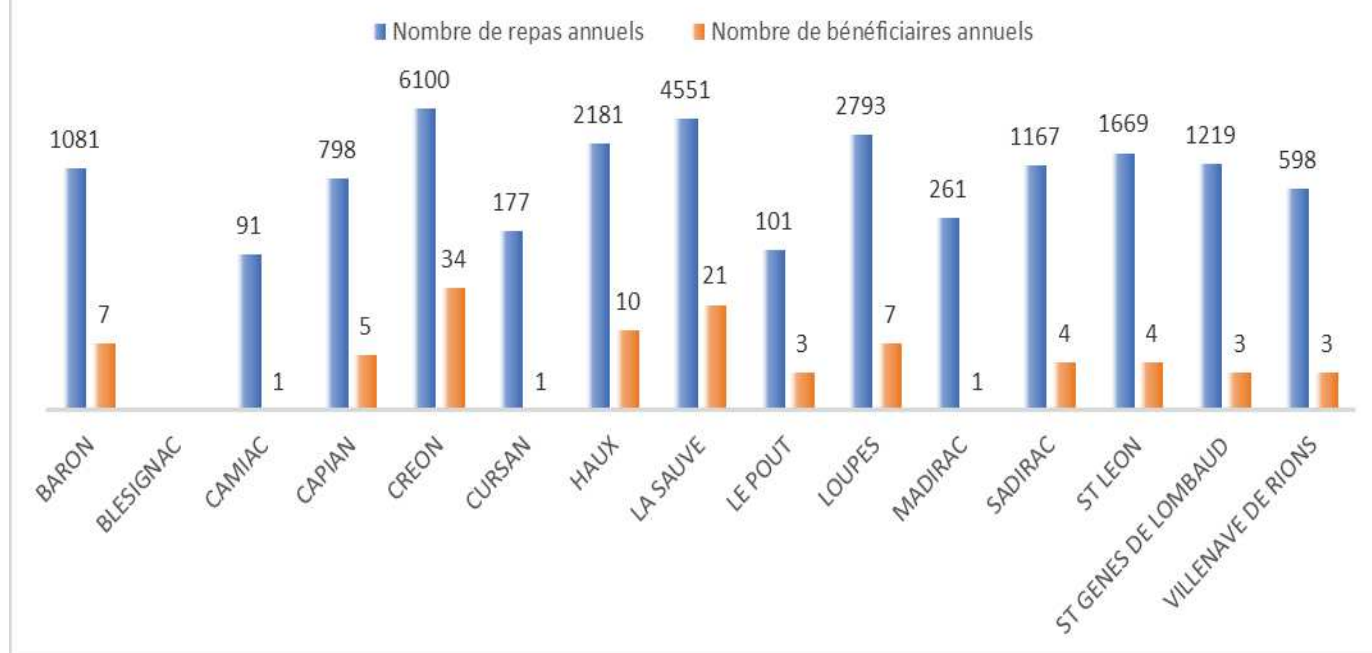
Face à la situation sanitaire, le service de portage de repas a dû être adapté pour faire face à la demande croissante de personnes âgées isolées et privées de mobilité.

Les confinements successifs n'ont engendré aucune rupture de service. Toutefois, durant le mois de mai, certaines denrées n'étant plus disponibles, les livraisons ont été réduites à une par semaine et des plats préparés ont été proposés aux bénéficiaires.

Ce service a permis de maintenir le lien avec les personnes tout en assurant un soutien alimentaire.

L'année 2020 a été marquée par l'aggravation de la dépendance des personnes âgées et une augmentation de l'utilisation du service. Cette situation nécessitera une adaptation de l'organisation et la mise à l'étude d'une tarification tenant compte des revenus.

PORTAGE DE REPAS 2020



5 – Service de transport intercommunal

En 2017, la loi NOTRe a transféré la compétence Transport à la Région. Le financement reste inchangé, la Région assurant une prise en charge à hauteur de 60% du déficit global.

Ce service est réservé aux personnes domiciliées sur la Communauté de Communes du Créonnais et qui répondent aux critères suivants :

- Personnes à mobilité réduite, en perte d'autonomie ou en invalidité temporaire,
- Personnes en situation de précarité, sans emploi ou en insertion professionnelle,
- Personnes âgées de plus de 75 ans.

Le bilan de l'année 2020 :

Les dépenses d'exploitation réalisées en 2020 hors trajets non financés par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élèvent à : **50 695.41€**

Les recettes encaissées auprès des usagers hors trajets non financés par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élèvent à : **2 605.10 €**

Le déficit réel de l'exercice 2020 hors trajets non financés par la Région Nouvelle-Aquitaine est de: **48 090.31 €**

Le montant du déficit à la charge de la Région Nouvelle-Aquitaine (60 %) est de 28 854.18 € (a), dans la limite de la participation plafonnée à **59 170,04€** attribuée, pour une année pleine, par délibération de la Région.

Le montant du déficit à la charge de la CDC (40 %) est de : 19 232.12 €.

Le montant de l'acompte versé en 2020 est de : **26 243,07€ (b).**

En conséquence, le solde de la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de la participation au déficit 2020 s'élève à : **2 611.11 € (= a – b).**

Nombre de personnes inscrites au transport de proximité en 2020

	PMR (1)	dont fauteuils (2)	Personnes âgées de plus de 75 ans et/ou en perte d'autonomie (3)	Public en insertion (4)	Public en situation de précarité (5)	Personne sans moyen de locomotion (6)	Tout public (7)	TOTAL dont accom- pagnants gratuits (8)	
Nbre	35	4	64	8	4	40		155	14
%	23 %	2 %	42%	5%	2%	26 %		100 %	9%

Répartition annuelle des voyages par tranche horaire

MATIN 6h-13h	1084
APRES-MIDI 13h-20h	1061
TOTAL	2145

COMPTE DE RÉSULTAT 2020

Contribution de la région	Cout total Du service	TARIFICATION	NOMBRE DE VOYAGES*	MONTANT à la charge de l'utilisateur
		Trajet aller simple : INTRA CDC + COMMUNES LIMITROPHES 2,00 € / transport	47	94€
		Trajet aller simple : INTRA CDC + COMMUNES LIMITROPHES TARIF SOLIDAIRE 0,40 € / transport	790	316€
		Trajet aller simple : LANGOIRAN 1.60 € / transport	2	3.20€
		Trajet aller-retour : INTRA CDC + COMMUNES LIMITROPHES 3,60 € / transport	484	1742.40€
		Trajet aller simple : HORS CDC : 6,50 € / transport	25	162.50€
		Trajet aller simple : HORS CDC : TARIF SOLIDAIRE 1,30 € / transport	122	158.60€

		Trajet aller simple : Hors CDC Vers point arrêt Transport en Commun, insertion, solidarité, associations caritatives. 2,00 € / transport	13	26€
		Trajet aller simple : HORS CDC Vers point arrêt Transport en Commun, insertion, solidarité, associations caritatives. TARIF SOLIDAIRE 0,40 € / transport	31	12.40€
		Trajet aller-retour: Hors CDC Vers point arrêt Transport en Commun, insertion, solidarité, associations caritatives. 3,60 € / transport	25	90€
28 854.	50 695.41 €		1539	2 605.10 €

Répartition des trajets par motif de transport

Destinations	Nombre	%
Centre commercial	107	4.99%
Marché	14	0.65%
Rendez-vous médical	1344	63%
Trajet travail	313	14.60%
Correspondance TER/TRANSGIRONDE	14	0.65%
Pôle territorial de solidarité/MDSI	0	0
Pôle Emploi	19	0.88%
Mission locale	0	0
Banque Alimentaire	0	0
Resto du cœur	0	0
Association caritative	21	0.98%
Visite maison de retraite	20	0.93%
Loisirs	143	6.66%
Démarches administratives	74	3.45%
Autres	76	3.54%
TOTAL	2145	100%

6 – La banque alimentaire

Deux zones géographiques ont été déterminées afin de garantir une distribution de proximité à tous les habitants de la CDC :

- **La zone 1 « Créon »** : Baron, Blésignac, Capien, Camiac-et-Saint-Denis, Créon, Cursan, Haux, La Sauve, Le Pout, Saint-Léon, Villenave de Rions
- **La Zone 2 « Sadirac »** : Loupes, Madirac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud

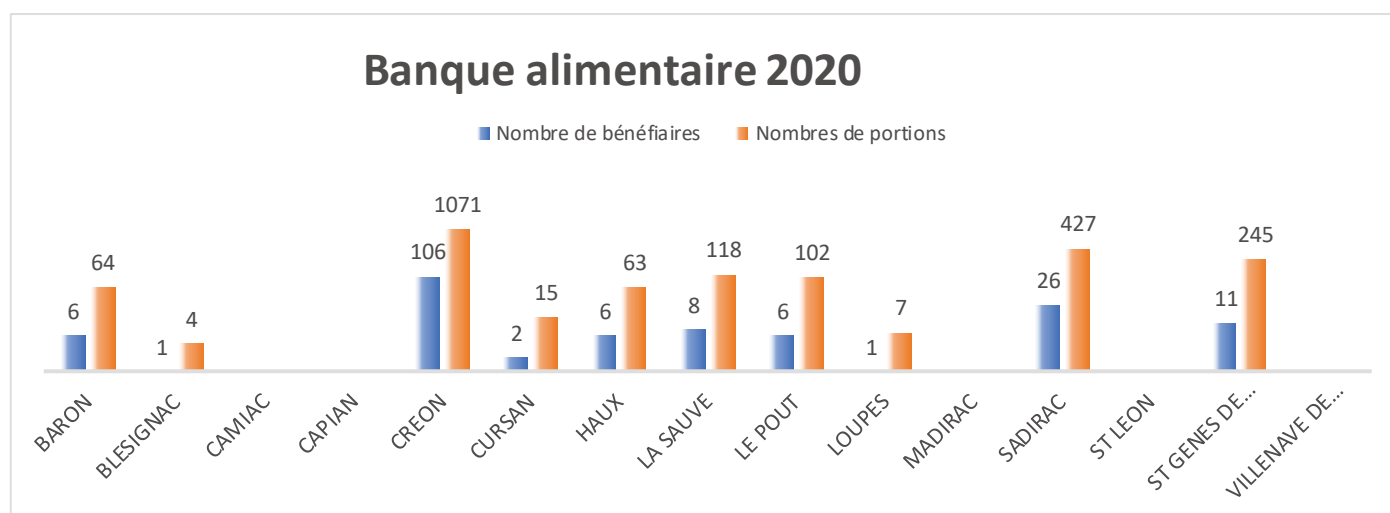
L'accès à la Banque Alimentaire est soumis à l'approbation des organismes sociaux. La demande doit être formulée par un travailleur social (MDS, CAF, MSA, CIAS, CCAS). Le CIAS centralise les demandes de la Banque Alimentaire provenant de différents organismes.

Une convention tripartite est signée entre le CCAS de Créon, le CCAS de Sadirac et le CIAS.

Le CIAS du Créonnais assure le financement intégral de ce service.

En 2020, la banque alimentaire a récolté environ 7,5 tonnes de denrées qui ont été distribuées sur le Créonnais.

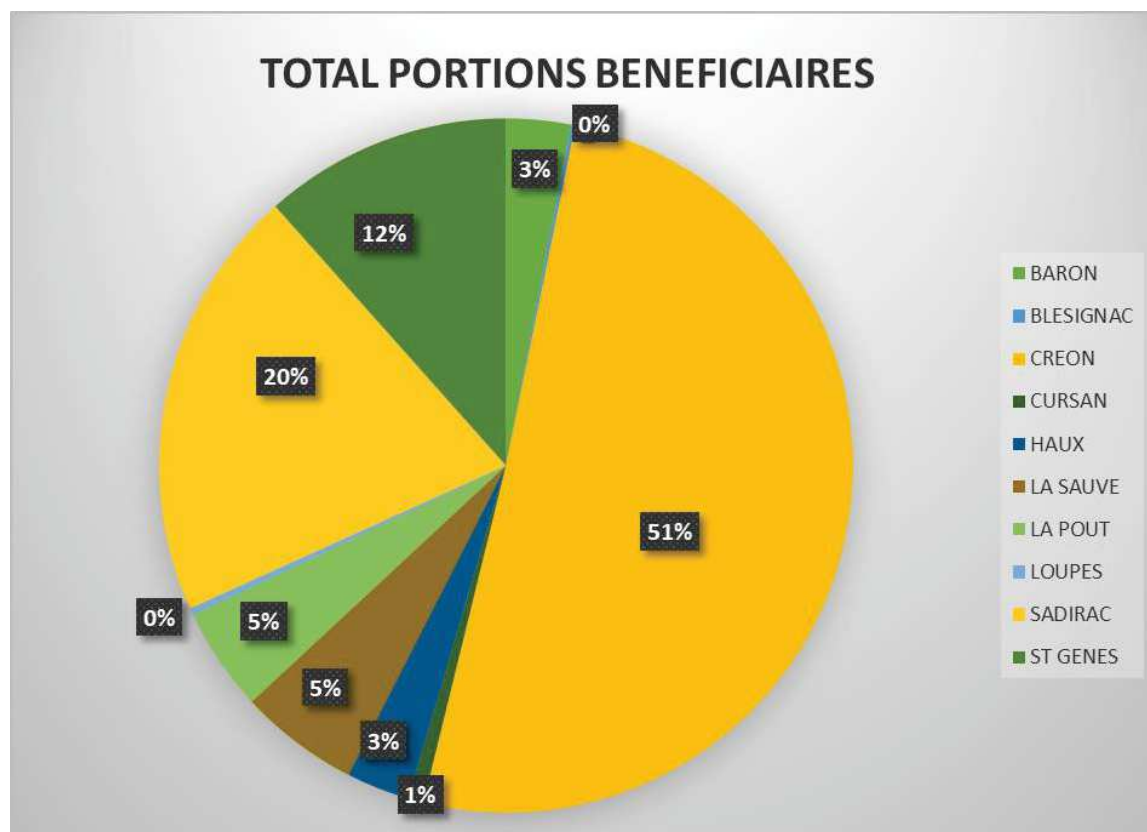
173 personnes, dont 33 enfants, ont ainsi bénéficié de 2116 portions soit une moyenne de 12 paniers par an et par personne. En 2019, 18 tonnes de denrées avaient été distribuées à 118 foyers, soit 1890 paniers.



Afin d'appliquer les normes sanitaires en vigueur, les modalités de délivrance des colis ont été modifiées. Afin de soutenir les personnes en situation de précarité liée à la COVID, une distribution hebdomadaire a été organisée de mars à juillet avec un roulement des bénéficiaires pour permettre à un plus grand nombre d'avoir accès à l'aide alimentaire. Un système de livraison a également été mis en place avec le concours des communes jusqu'en octobre. Il reste maintenu pour certaines communes afin de limiter le regroupement de personnes au sein de la résidence autonomie de Créon.



La crise sanitaire a fait augmenter le nombre de bénéficiaires et le nombre de paniers délivrés en dépit d'une baisse significative du tonnage de denrées reçues.



Par ailleurs, le CIAS et le CCAS de Créon s'associent chaque année afin d'organiser la collecte nationale de la Banque Alimentaire qui vient s'ajouter à la distribution de proximité. Les équipes assurant la collecte, qui se déroule sur deux jours, sont constituées de bénévoles d'associations, d'élus, de techniciens, de jeunes de la Mission Locale et de personnes volontaires.

Cette année, près de 6 tonnes de denrées ont été récoltées, marquant un élan de solidarité des habitants du territoire, soit environ 2 tonnes de plus que l'année précédente.

Ce sont donc 13,5 tonnes de denrées alimentaires qui ont été récoltées et distribuées en 2020 sur le Créonnais (dont 7,5 tonnes récoltées par la banque alimentaire et 6 tonnes récoltées localement dans les centres commerciaux dans le cadre de la collecte nationale).

D3 - LES PARTENAIRES DU CIAS

Le CIAS est en lien direct avec **la MDS de Créon** sur des situations mais aussi dans le cadre du relogement avec la possibilité de positionner des candidatures sur des logements du Département ou l'hébergement Relais.

La **MDS de Créon** permet également au CIAS de faire des demandes de financement de bons pour l'épicerie solidaire, permettant ainsi un traitement plus rapide des aides accordées.

Des orientations régulières réciproques sont faites avec **la Cabane à Projets** afin de conseiller au mieux les personnes dans leurs démarches. Des échanges sont instaurés entre la Maison de Service au Public, le B.I.J. et les services de la **Mission Locale** pour les jeunes de moins de 25 ans non scolarisés.

Il existe également des liens avec les **structures en charge de l'insertion**. Il s'agit de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, et de l'association Réalisation Environnement Valorisation (REV), dans lesquelles certains

bénéficiaires travaillent, par le biais de contrats aidés ou de missions de travail temporaire. Les bénéficiaires sont ainsi suivis dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

D'autres services ont été sollicités notamment en matière de **logement** et de **santé** (MAIA (Méthode pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer), CPAM, Maison Départementale de la Personne et du Handicap ou bien avec le Centre Médico Psychologique de Créon).



D4 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

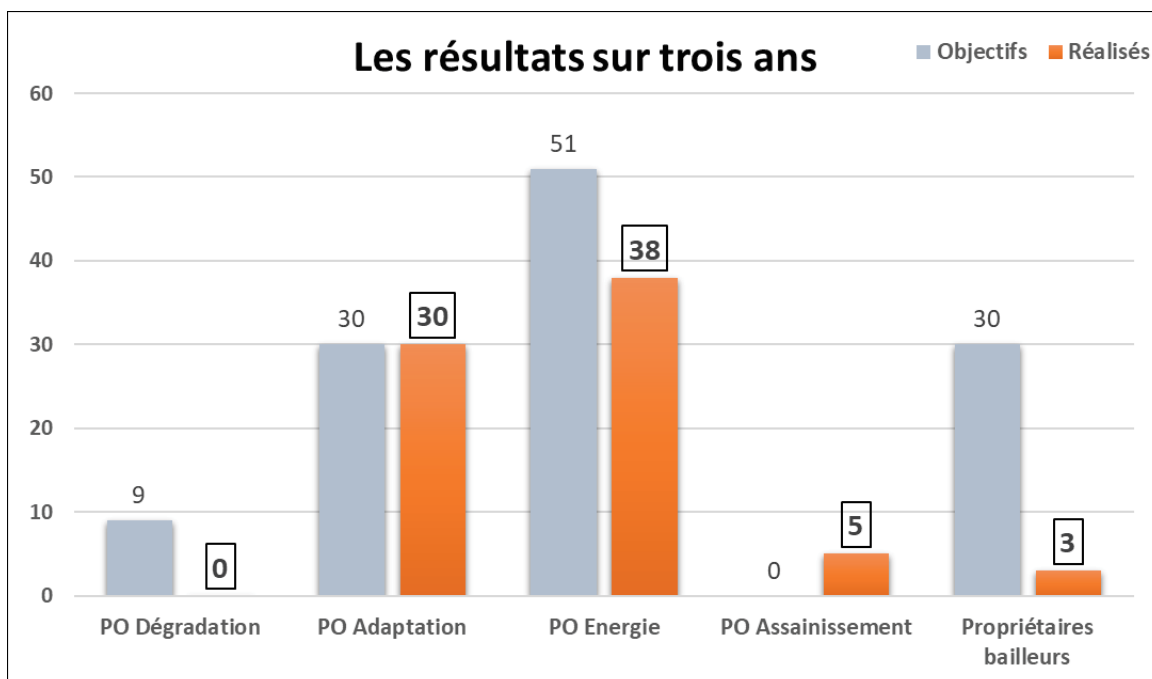
Par décision initiale du 15/03/11 la Communauté de Communes du Créonnais a impulsé une politique de soutien à l'habitat avec pour objectifs de :

- Lutter contre l'inconfort des logements, la précarité énergétique et l'habitat indigne
- Favoriser le maintien sur place des habitants et l'accueil de nouveaux ménages
- Redynamiser les centres anciens
- Lutter contre la vacance
- Impliquer l'ensemble des communes à la future opération
- Réduire la consommation d'espace
- Soutenir l'économie locale en favorisant le partenariat avec les artisans locaux

L'OPAH dont la durée initiale était de 3 ans (2017-2020) a été reconduite jusqu'en 2022. L'OPAH fait appel au prestataire SOLIHA (Solidarité pour l'habitat).

Les objectifs du programme d'intervention sur 3 ans :

- La réhabilitation de 90 logements de propriétaires occupants, soit 30 par an :
 - * 51 au titre de la performance énergétique
 - * 30 au titre de l'adaptation
 - * 9 logements dégradés
- La réhabilitation de 30 logements de propriétaires bailleurs, soit 10 par an
 - * 18 logements très dégradés
 - * 12 au titre de la performance énergétique et de l'amélioration simple



*PO : Propriétaires Occupants

BILAN DU PARTENARIAT 2017-2020 : 1 3670 256€ de travaux engagés sur le territoire pour 971 949€ de subventions et prêts sociaux accordés pour 68 logements réhabilités.

En 2020, SOLIHA n'est pas intervenu sur le territoire durant les périodes de confinement, réduisant le nombre de dossiers traités sur la période.

Exemple de rénovation de maison dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



D5 - JOURNÉE SENIORS

Cette journée a été créée en 2017 afin d'enrichir le quotidien de nos séniors dans le cadre de « La semaine Bleue » nationale et avec pour objectifs de :

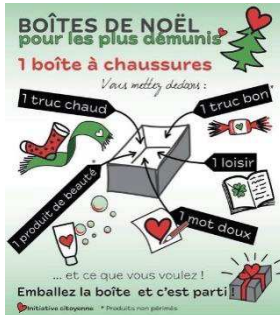
- ✓ Créer une rencontre entre les séniors du Créonnais
- ✓ Fournir un accès à l'information sous une forme conviviale
- ✓ Présenter le CIAS, et répondre aux questionnements de nos aînés.

Le contexte sanitaire actuel excluant l'organisation de cette action, le Conseil d'Administration prévoit de renouveler cette journée en 2022.

D6 - SOLIDARITE A NOËL !

Lors de la dernière distribution des colis alimentaires de l'année, le 23 décembre 2020, le CIAS s'est associé à l'opération « boîtes de Noël » initiée par deux habitantes de Créon. Souhaitant faire appel à la solidarité des habitants, elles ont organisé la collecte des boîtes cadeau contenant, selon la consigne donnée : « *un truc chaud, un truc bon, un produit d'hygiène, un jeu et un petit mot* ».

Nos concitoyens ont répondu présents et 514 boîtes ont été récoltées.



Initialement prévues pour être offertes aux sans-logis, les boîtes de Noël ont pu bénéficier également, par l'entremise du CIAS, aux personnes du territoire du Créonnais en grande précarité et isolées.

Le CIAS a souhaité participer à cette action de réconfort afin d'apporter un peu de chaleur et de bonheur aux plus démunis.

Lors de cette distribution, 71 personnes ont bénéficié de ces boîtes cadeaux de Noël en plus de leur colis habituel.

Une belle action qui sera sans nul doute reconduite l'an prochain !

E - ENFANCE JEUNESSE ET ANIMATION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

Les missions du service s'articulent autour de 3 grands axes :

- Piloter des projets de territoire pour mettre en œuvre la politique familiale, éducative, socioculturelle et de prévention de la délinquance de manière participative et transversale.
- S'assurer de la bonne mise en œuvre des compétences de la Communauté de Communes en travaillant en partenariat resserré avec les associations mandataires et d'intérêt communautaire.
- Animer des réseaux d'acteurs pour favoriser la cohésion territoriale.

E1 – LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Depuis 2019, la CDC s'est lancée dans la définition d'un Projet Social de Territoire. Émanant d'une demande de la Caisse d'Allocations Familiales en vue de signer une nouvelle « Convention Territoriale Globale », ce projet sera une véritable feuille de route dans la mise en œuvre des services pour les familles du Créonnais de 2021 à 2025.

Pour construire ce projet de territoire, entre fin 2019 et début 2020 le service a réalisé un diagnostic territorial partagé avec les partenaires associatifs locaux par des réunions ou entretiens et avec les habitants par un questionnaire. Cette étude a fait ressortir les principales problématiques du Créonnais en matière sociale. En septembre 2020, ce diagnostic a été restitué à une cinquantaine d'acteurs (élus, institutions, associations) lors d'une assemblée plénière.



Des groupes de travail ont ensuite été constitués pour répondre aux thématiques identifiées par domaine pour proposer des solutions et un plan d'actions. Le Projet Social de Territoire devrait être finalisé et restitué avant l'été 2021. Ses principaux chapitres seront notamment : la jeunesse, l'enfance, le sport, l'accompagnement à la parentalité, le handicap, l'inclusion numérique

E2 – LE PACTE ÉDUCATIF DU CRÉONNAIS

Ayant pour origine la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2013, le Pacte Éducatif du Créonnais 2018-2022 se décline en plusieurs actions. Cette démarche offre le moyen de lier et d'animer tous les acteurs éducatifs d'un territoire donné afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, la bonne mise en œuvre des projets et actions et la recherche du meilleur partenariat possible en respectant les rôles et compétences de chacun.

Durant le confinement de mars à juin 2020, a été créée une plateforme collaborative **Ma Boîte à outils Inter CO partagée**. Elle propose de nombreuses ressources destinées aux petits comme aux grands afin de maintenir le lien entre les familles et les associations du territoire Créonnais, le réseau des bibliothèques, les professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse et les animateurs/trices

En raison de la crise sanitaire, les forums des associations n'ayant pu être organisés, une plaquette « Informations pratiques » Petite Enfance, Enfance et Jeunesse à destination des familles du territoire Créonnais a été transmise à toutes les écoles, associations, mairies, familles et écoles.

Par ailleurs, une formation a été organisée sur une sensibilisation autour du handicap avec 27 participants (agents, animateurs des accueils périscolaires, personnels petite Enfance, ludothécaires, travailleurs sociaux), animée par les associations les Mots de Jossy et D'une Rive à l'Autre avec un suivi post formation lors des vacances de la Toussaint.

E3 - LA PETITE ENFANCE



L'association La Ribambule met en œuvre la politique petite enfance de la CCC avec 4 crèches multi-accueils (92 places d'accueil) et le relais Le Mobile, composé d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s et d'une OAPE (Offre d'Accueil Petite Enfance), qui oriente les familles.

L'orientation et l'accompagnement des familles

En 2020, 278 familles ont été accompagnées par la Ribambule (Le relais le Mobile) dans leur recherche de mode d'accueil pour leurs 0-3 ans, dont 158 pour une nouvelle demande.

56 nouveaux bébés ont pu être accueillis au sein des multi-accueils en 2020. Les autres familles se sont tournées pour la plupart vers les assistantes maternelles. 16 bébés ont été accueillis au sein d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Ce type d'accueil se développe sur le territoire qui est passé de 5 à 8 MAM en 2020.

Adaptation Crise COVID : La Ribambule a aussi accompagné les familles de soignants qui recherchaient un mode de garde pendant le premier confinement. Une solution a été proposée à chacune d'entre elles auprès d'assistantes maternelles du territoire.

Les multi-accueils du Créonnais

En 2020, 188 bébés ont été accueillis au sein des multi-accueils de Créon (56 à Pirouette), Sadirac (41 à la Maison de Lise), Madirac (45 à Trois petits tours) et Baron (46 à la Toupie).

10% des familles ayant une place en multi-accueil bénéficient des minima sociaux.

5% sont des familles monoparentales. À Pirouette, 33% des familles payent moins de 1€ de l'heure.

Le taux de présentisme a baissé à cause de la crise de la COVID, passant de 67.63% en 2019 à 61.39% en 2020.

Adaptation Crise COVID : Les multi-accueils ont fermé pendant le premier confinement. Puis ils ont pu rouvrir en fin d'année scolaire 2020 avec une jauge limitée.

La Ribambule s'est sans cesse adaptée pour répondre aux besoins des familles tout en respectant les protocoles sanitaires en vigueur.

Le Relais d'Assistantes Maternelles

En 2020, malgré la crise sanitaire, 59 assistantes maternelles ont continué à fréquenter le Relais d'Assistantes Maternelles de la Ribambule avec les enfants pour des ateliers d'éveil. 80 ont pu aussi bénéficier de formations (ex : droit du travail, l'enfant et la nature), avec des intervenants professionnels.

E4 - L'ENFANCE



L'association Loisirs Jeunes en Créonnais met en œuvre l'offre de garde extrascolaire et périscolaire 3-17 ans, compétence de la CDC, avec :

3 secteurs :

Centre de loisirs intercommunal du Créonnais (CLIC) 3-12 ans, SPORT 6-12 ans, ADOS 12-18 ans

Le mercredi, un accueil de 220 enfants en multisite, 48 au sport, 28 ados.

Pendant les vacances scolaires, un accueil de 100 à 130 enfants a été ouvert au CLIC, 36 pour le secteur sport, et 45 pour le secteur ados.

En 2020, 882 enfants ont fréquenté les accueils de Loisirs Jeunes en Créonnais, dont 320 enfants âgés de 3-5 ans, 478 de 6-11 ans.

En 2020 LJC a fait évoluer sa grille tarifaire de 5 à 7 tranches pour le centre de loisirs 3-12 ans pour permettre aux familles aux quotients familiaux les plus bas d'accéder plus facilement à ce mode de garde.

Sur l'ALSH du mercredi le taux de présentisme a baissé de 77% en 2019 à 65% en 2020 à cause de la crise sanitaire. Pour les vacances scolaires, il est passé de 84% à 72%. Cette baisse s'explique par la mise en place de protocoles sanitaires stricts limitant le nombre d'enfants pouvant être accueillis par rapport aux capacités réelles. De plus, beaucoup de familles réservent des places par précaution, mais ne mettent finalement pas leur enfant au centre de loisirs.



Journée d'activités sportives avec le secteur sport de LJC

Au Centre de Loisirs Intercommunal de Sadirac (CLIC 3-12ans), lors des vacances et les mercredis, les équipes d'animation ont proposé des thèmes diversifiés : activités à caractère culturel, sportif, culinaire, créatif, manuel, scientifique, de la sensibilisation au développement durable, un apprentissage de la langue des signes, une découverte des pays européens avec des intervenants tels que Kaléidoscope et Terre et Océan.

En 2020, Loisirs Jeunes en Créonnais a su adapter ses activités aux protocoles sanitaires successifs. Pendant le premier confinement, un accueil a été mis en place par l'association pour les enfants de soignants les mercredis et pendant les vacances d'avril. Puis tous les protocoles qui se sont succédés ont été respectés à la lettre dans les accueils.

Les accueils périscolaires communaux accompagnés par la CCC

5 réunions du réseau des directeurs des accueils périscolaires (Créon, Sadirac, La Sauve, Baron, Sirpep (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Écoles Primaires) de Capian, RPI Haux-Madirac-Saint-Genès-de-Lomnaud, Cursan) ont eu lieu.

Ces réunions permettent d'accompagner des directeurs des accueils et des garderies périscolaires, d'échanger sur les pratiques professionnelles, la veille réglementaire, etc...

Enfin le Sirpep de Capian, accompagnée par la CDC dans cette démarche, a déclaré sa garderie en accueil périscolaire avec une ouverture en septembre 2020.

E5 - LA JEUNESSE

La CDC développe une politique dynamique en direction de la jeunesse. L'objectif est, d'une part, l'insertion des jeunes dans la formation et le monde du travail, et d'autre part le développement de l'autonomie, le lien social entre eux et avec les adultes. À cet effet, la CDC fait appel au pôle autonomie des jeunes de la Cabane à Projets, le secteur ados de LJC et les missions locales des Hauts de Garonne et des Deux Rives.

Le secteur ados de LJC

84 jeunes de 12 à 17 ans ont fréquenté le secteur ados de LJC.

Des actions ont été menées permettant la participation active des jeunes grâce à la mise en place de divers partenariats : Création Padlet Ados pour maintenir le lien pendant le confinement, mini camps stage Surf Andernos du 9 au 10 juillet 2020, mini camps chantier avec Terre et Océan du 15 au 17 juillet 2020, soirée cinéma-prévention, stage Graff, sorties culturelles à Bordeaux, Darwin, Musées, activités sportives.

L'accueil jeunes a fortement été impacté par la crise, avec un taux de présentisme de 105% en 2019 à 20% en 2020.

L'information Jeunesse de la Cabane à Projets

97 jeunes dont 38 filles et 59 garçons de 12 à 25 ans sont venus se renseigner et ont été accompagnés par **l'Information jeunesse** de la Cabane à Projets.

En 2020, la Cabane à Projets a aussi organisé :

- des soirées jeunes majeurs (18-25 ans) avec une moyenne d'une quinzaine de Jeunes. Elles offrent un moment convivial et d'échange avec l'équipe jeunesse de la Cabane à Projets et ont lieu le 3^{ème} vendredi de chaque mois.
- des « soirées filles » organisées tous les 2 mois, ouvertes aux 16-25 ans. Ces soirées offrent un moment privilégié aux filles pour échanger et discuter de leurs préoccupations.
- des soirées jeunes vacances (14-25 ans) : soirées spéciales se déroulant pendant les vacances scolaires (ex : soirée Rap en octobre).

La mission locale

La mission locale des Hauts de Garonne accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans du Créonnais à Créon et Sadirac. En 2020, 271 jeunes ont été accompagnés (en moyenne 5 entretiens, et 15 contacts par jeune). 112 091€ d'aides financières ont été octroyées en 2020 pour sécuriser les jeunes dans leur parcours d'insertion ou pour financer leurs projets.

Osons Ici et Maintenant

Osons Ici et Maintenant (OIM) avec son projet «100% Transition » a expérimenté un parcours d'accompagnement de la (re)mobilisation vers l'emploi dans les métiers de la transition écologique et sociale, en accompagnant 12 jeunes de l'Entre-deux-Mers (dont une partie du Créonnais). De plus l'association a organisé « une Fabrik à Déclik à Créon. Elle a réuni 25 jeunes qui ont participé à cette aventure collective : des parcours et des ateliers leurs ont proposés pendant ces 3 jours pour s'informer et débattre autour des enjeux de société, (re)prendre confiance en eux, développer leur potentiel...

E6 - LE SOUTIEN À LA PARENTALITE

La Communauté de Communes cofinance de nombreuses actions de soutien à la parentalité, menées par les associations mandatées : Kaléidoscope, La Ribambule, La Cabane à projets et l'association d'intérêt communautaire Les Mots de Jossy.

Exemple d'actions mises en œuvre en 2020 :

-3 soirées « super parents » réalisées sous forme de groupe de parole avec une thématique différente, avec une intervenante psychologue et une animatrice BAFA (garde d'enfant).

-4 ateliers petite-enfance avec une moyenne de 30 participants.

Une grande partie des actions de soutien à la Parentalité prévues en 2020 ont été annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire.

Par ailleurs, en 2020, l'association Kaleidoscope a travaillé en lien avec la CCC sur le projet de l'ouverture d'un **Lieu d'Accueil Enfants Parents pour 2021.**

E7 - LA CULTURE

UN RESEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHEQUES : LE PASS'LECTURE

Le réseau de 5 bibliothèques : Créon, Sadirac, La Sauve, Haux et Baron a pour vocation de mutualiser les pratiques, les moyens (fonds documentaire, site internet), les actions, à les rendre complémentaires et de rendre visible l'offre des bibliothèques auprès des élu(e)s, des partenaires et des publics du territoire de la Communauté de Communes du Créonnais.

En 2020, le réseau compte 3 862 abonnés et plus de 57 324 documents disponibles au prêt.

Le réseau transmet chaque mois une newsletter à ses lecteurs pour les informer sur les manifestations, les actualités littéraires, proposer des conseils de lecture....





Bibliothèque de La Sauve

En 2020, les bibliothécaires ont dû s'adapter au protocole sanitaire. Pendant le premier confinement, une newsletter par semaine a été réalisée pour offrir notamment de la ressource numérique aux abonnés. Un système de « click and collect » a ensuite été mis en place dans toutes les bibliothèques lorsqu'elles étaient fermées au public. Le formidable engagement des bibliothécaires a permis une continuité de service constante durant toute l'année 2020.

UNE LUDOTHEQUE INTERGENERATIONNELLE



L'association Kaleidoscope est mandatée par la CCC pour gérer la ludothèque intercommunale du Créonnais. Son activité représente en 2020 :

2 996 passages au sein de la structure (6 807 en 2019)

230 nouvelles adhésions de familles au lieu de 309 en 2019.

Une ludothèque ouverte du mardi au samedi et pendant toutes les vacances, avec accueil du public, animation et prêt de jeux.

Des soirées jeux, des ateliers petite enfance, des ateliers artistiques, des manifestations....

UNE ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE



L'association Musiques en Créonnais est mandatée par la CCC pour gérer l'école de Musique du territoire.

En 2020 :

102 enfants et 38 adultes inscrits (160 en 2019, dont 122 enfants)

2 017 heures de cours de musique

13 professeurs de musique et un directeur (3,16 ETP)

34 enfants bénéficiaires de la mise en place d'une nouvelle tarification modulée pour rendre plus accessible l'apprentissage d'un instrument.

Les professeurs de musique ont dû composer avec les contraintes sanitaires. Ainsi, de nombreux cours de musique ont eu lieu en Visio.

LES PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'association Larural a été mandatée par la CDC pour mettre en œuvre des parcours de médiation culturelle en 2019-2020 :

Elle a organisé des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle pour 976 enfants (23 classes, point jeunes, centre de loisirs et Multi-accueil) de toutes les communes du Créonnais.

Pendant le premier confinement, certaines activités ont été maintenues en distanciel en lien avec les artistes et les enseignants. Néanmoins, plusieurs activités (ex : sorties spectacles) ont dû être annulées.

LA MEDIATION A L'ENVIRONNEMENT



L'association Terre et Océan est mandatée par la CCC pour son action de médiation environnementale.

Elle a offert en 2020 :

216 heures de Club Nature pour 334 enfants

300 heures de « dimanches découvertes » à la MPNC pour 636 personnes (1 315 en 2019)

120 heures de balade découverte du patrimoine naturel pour 304 personnes

48 heures de conférences.

DES ASSOCIATIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En 2020, la CCC a financé par ailleurs les associations culturelles dites d'intérêt communautaire¹ suivantes :

-Le Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre Deux Mers composé de 71 musiciens amateurs âgés de 12 à 25 ans, 33 musiciens amateurs de 26 à 66 ans, 64 chanteurs de 6 à 66 ans.

-L'Association des Gens et Amis de la Poterie, composée de 162 adhérents amoureux de l'art potier, souhaitant le valoriser, et transmettre le savoir faire céramique.

-Les Mots de Jossy, composée de 97 adhérents souhaitant donner accès à la lecture, l'écriture et la culture, développer la créativité de chacun, accompagner le mieux vivre ensemble avec les personnes en situation de handicap.

-La Soupape pour sa transmission et son apprentissage des activités circassiennes aux enfants.

-Petit Bruit pour ses activités d'éveil musical pour les tous petits et leurs familles.

-Les Amis de l'Abbaye, pour leur entretien passionné du jardin de l'abbaye de La Sauve Majeure.

-Le groupe des Éclaireuses et Éclaireurs de France de l'Entre-Deux-Mers pour leur capacité à faire vivre et à transmettre l'éco-citoyenneté aux enfants.

-La Société Archéologique et Historique du Créonnais, pour leurs valises pédagogiques et interactives pour les élèves du Créonnais.

¹ Associations dont l'action s'inscrit dans les missions de la CDC

-Le Cinéma Max Linder pour leur festivals intercommunaux « festiv'anim » et « play it again ».

Aucune manifestation publique prévue en 2020 n'a pu avoir lieu.

E8 - LE SPORT

La Communauté de Communes soutient plusieurs associations proposant des activités sportives à l'échelle de l'intercommunalité.

En 2020,

Le **Football Club des Communes du Créonnais** a réuni 291 adhérents. 160 enfants ont pu pratiquer et apprendre cette discipline au sein de l'école de football.

Le **Handball Club Créonnais** a réuni 304 adhérents et 228 enfants ont pu pratiquer et apprendre à jouer au handball.

Le **Rugby Club de la Pimpine** a réuni 450 adhérents. 180 enfants se sont initiés à ce sport.

Le **Secteur Sport de Loisirs Jeunes en Créonnais** a réuni en moyenne 36 enfants de 6 à 12 ans chaque mercredi et pendant les vacances scolaires pour leur proposer des activités de découvertes (ex : pétanque, tir à l'arc, badminton, tennis, stage équitation, stage de secourisme, initiation à la natation les mercredis matins)

Les **Jeunes Sapeurs-Pompiers de Créon** ont proposé des activités à une vingtaine de jeunes de 11 à 18 ans, pour les former au métier de sapeur-pompier.

L'**Échiquier Club Créonnais** a réuni 88 adhérents pour partager leur passion des échecs et l'ont transmis à 34 enfants en 2020.

Beaucoup d'activités sportives ont été interrompues une grande partie de l'année 2020. Les compétitions n'ont pas pu avoir lieu ou très peu. Les sports d'intérieur ont été encore plus impactés.

E9 - L'ACCES AU DROIT ET LA VIE SOCIALE



La Cabane à Projets, Centre social et socioculturel du Créonnais, est mandatée par la CCC pour mettre en œuvre son projet social composé de 6 axes d'intervention en 2020 : La Maison de Service au Public (devenue France Services le 24 décembre 2020), le centre Ressources Vie Associative, culture et échanges de savoirs, autonomie des jeunes, vie de Famille, épicerie Solidaire.

- En 2020, 2 335 personnes ont passé le pas de la porte de la Cabane à Projets pour se renseigner ou être accompagnés dans leurs démarches administratives. 187 d'entre elles ont bénéficié d'un entretien de conseil juridique avec le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), le conciliateur, l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) ou le notaire.
- 343 personnes ont pu participer aux ateliers de culture et échange de savoir (repair café, troc savoir, soirée éclairage public, couture, cuisine...)
- 214 personnes ont acheté à l'épicerie solidaire dont 126 bénéficiant d'une aide financière fournie par le Département.

La Cabane à Projets n'a jamais fermé ses portes même durant le 1^{er} confinement. Ainsi elle a pu aider certaines familles notamment pour l'impression des devoirs envoyés par les enseignants. L'association s'est adaptée constamment au protocole pour assurer une continuité de service aussi bien pour l'accueil du public que pour

les achats à l'épicerie solidaire. En revanche, beaucoup d'animations et toutes les manifestations ont dû être annulées.

E10 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le CISPD est une instance de concertation pilotée par la Communauté de Communes pour développer sa politique de prévention de la délinquance, de tranquillité publique et d'aide aux victimes.

En quelques chiffres, les actions mises en œuvre dans le cadre du CISPD en 2020 sont les suivantes :

- Deux médiateurs de rue à temps plein : travail de rue et repérage des lieux de rassemblement de jeunes. 80 jeunes sont suivis régulièrement et accompagnés dans leurs démarches. Sensibilisation, orientation, forte présence sur les réseaux sociaux pour réaliser du « travail de rue numérique » et un chantier jeunes à la station vélo)

- 4 réunions de comités techniques « prévention de la délinquance » ayant réuni 8 structures partenaires, travailleurs sociaux, personnels éducatifs et forces de l'ordre.

- 458 Ados (collégiens ou en garantie jeunes) sensibilisés au sujet des addictions pour les 4^{èmes} et au sujet des discriminations pour les 5^{èmes}.

- 12 classes de CM1-CM2 sensibilisés par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

- 2 jours de formation des professionnels éducateurs et animateurs du territoire sur le renforcement des compétences psychosociales des jeunes.

- La construction d'un contrat local de coordination et de mobilisation pour lutter contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales en lien avec les acteurs suivants : la gendarmerie récemment dotée d'une cellule d'atteinte aux personnes et à L'enfance), la Maison Départementale des Solidarités, le parquet de Bordeaux, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, le CCAS de Créon, Vict'aid, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le Centre Social Intercommunal, la Cabane à Projets, la Caisse d'Allocations Familiales.

- la réalisation d'une enquête sur la tranquillité publique pour connaître les infractions subies par les habitants et leur sentiment de sécurité ou d'insécurité (819 participants).

F - LES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES

F1 – LES MULTI-ACCUEILS

Des travaux ont été réalisés dans les multi-accueils du territoire :

- Crèche « **La maison de Lise** » à Lorient-Sadirac : réfection des peintures intérieures (1^{ère} tranche)



Coût de l'opération : 4 530€

- Installation d'une structure jeux
Coût de l'opération : 5 164€ (subvention CAF 3 012€)



- Crèche « **Trois p'tits tours** » à Madirac : pose de brises vue



Coût de l'opération : 2 784€

- Crèche « **Pirouette** » à Créon : pose de store sur puits de jour en plafond
Coût de l'opération : 2 940€
- Crèche « **La toupie** » à baron : remplacement WC maternelle par WC 1^{er} âge

- **Coût de l'opération : 1 620€**

F2 - SALLE OMNISPORTS « ULLI SENGHER »

Les peintures du couloir et des portes ont été refaites **pour un coût de 3510€**



F3 – PLAINE DE FOOTBALL INTERCOMMUNALE DU CREONNAIS

Afin de remédier aux entrées d'eaux boueuses dans le foyer du terrain d'honneur, le drainage et l'assainissement pluvial ont été réalisés.

Coût de l'opération : 4 393€

Remplacement du portail de l'entrée : **coût de l'opération : 3 252€**

Élagage des talus : **coût de l'opération : 2 820€**

Pose d'un candélabre au pied de l'escalier de l'entrée par le portillon du parking : **coût de l'opération : 4 679€**



G - LA COMMUNICATION

G1 – LES SUPPORTS NUMÉRIQUES



Le site internet : Un outil pour mettre en lien acteurs et usagers

En ligne depuis 2009, le site internet de la Communauté de Communes est un outil qui offre des informations quotidiennes. C'est un véritable guide pour s'informer sur la vie administrative, culturelle, sportive et citoyenne locale. Par ses actualités et son agenda, il permet à tout usager de connaître en permanence ce qui se déroule sur le Créonnais.

Ce portail internet évolue progressivement en fonction des objectifs de la collectivité et des attentes locales. Son interactivité lui permet à ce jour de se positionner comme un outil de communication publique au même titre que les autres médias locaux.

La page Facebook



Outil de communication incontournable, la page Facebook est de plus en plus alimentée par le chargé de mission communication et les élus référents, atteignant 1500 abonnés soit +50 par rapport à 2019. Elle relaie les informations des associations, des événements et manifestations, des offres d'emplois et de nombreuses informations utiles aux habitants.

L'application territoriale IntraMuros

Pour développer la relation à l'utilisateur et mutualiser les publications des acteurs locaux (CdC, communes, associations, bibliothèques, office de tourisme...), la CdC a décidé de tester l'application IntraMuros sur 5 communes à partir du 1^{er} janvier 2021.

Si cette phase test s'avère être concluante, un déploiement sur l'ensemble du territoire sera effectué.

Cette application a pour objectif de mieux informer et d'alerter les habitants sur les actualités du territoire, les événements, les points d'intérêt touristique et d'offrir un ensemble d'informations d'ordre pratique : annuaire des mairies, répertoire des associations et des commerces...



La page Youtube

Pour s'adapter aux modes de communication vidéo, la Communauté de Communes a créé une chaîne Youtube.

Une première vidéo a été réalisée pour les vœux de la CdC qui n'ont pu se tenir dans les conditions habituelles.

[Consulter la vidéo.](#)

G2 – LES SUPPORTS PAPIERS

Les magazines et guides pratiques sont livrés à l'ensemble des foyers de la CDC du Créonnais grâce au soutien des services techniques des communes.

Chaque magazine a été imprimé en 8 000 exemplaires, soit 32 000 en 2019, et 8 000 guides pratiques ont également été livrés aux habitants du Créonnais.

Outre les habitants, les associations sont également bénéficiaires de ce service d'information trimestriel qui permet de se tenir informé de l'avancée des projets de la Communauté de communes.

Le Magazine « Interco du Créonnais »

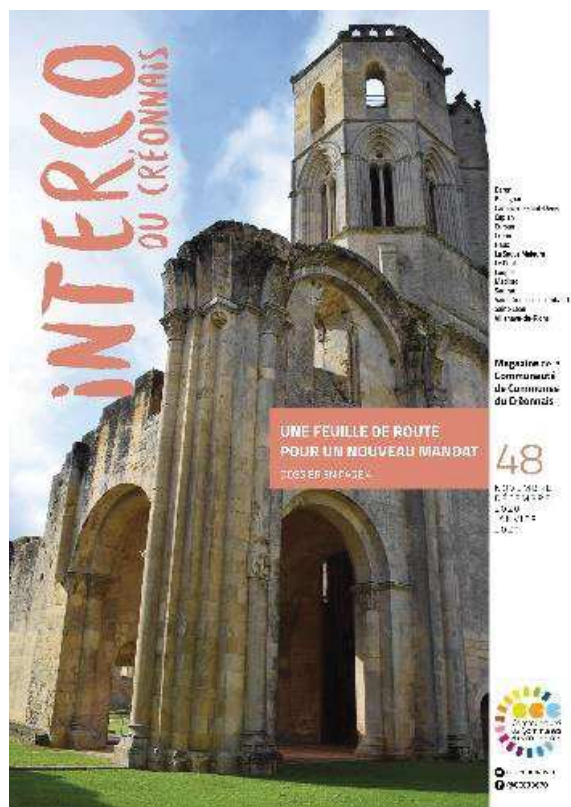
En 2020, la Communauté de Communes a décidé de réorienter la stratégie de publication du magazine à compter de 2021.

Au lieu de 4 magazines de 12 pages par an, il y aura désormais 3 numéros dont un de 12 à 16 pages. Cela permettra à ce support de communication de mieux se faire l'écho de l'actualité de la CdC.

En 2020, la crise sanitaire puis les élections municipales et communautaires n'ont permis de réaliser que 2 numéros :

- N°47 – dossier : Une feuille de route pour un nouveau mandat. [Consulter ce numéro.](#)
- N°48 – Évolution des sentiers de randonnée : les associations d'usagers travaillent en concertation. [Consulter ce numéro.](#)

Ce magazine d'informations de la Communauté de Communes distribué dans tous les foyers du Créonnais, constitue la principale source d'informations communautaires sur le territoire. Il est financé à 50% par la région publicitaire.



Le guide pratique de la CCC



Cette plaquette communautaire est éditée annuellement. C'est une source importante d'informations concernant la Communauté de Communes et ses services (associations, multi-accueils, services à la personne, organisation administrative...). Ce support est distribué dans tous les foyers du Créonnais et auprès de tous les partenaires. Elle est entièrement financée par les commerçants et artisans locaux.

H - ADMINISTRATION ET FINANCES

H1 - RESSOURCES HUMAINES



Pascale Berthelot
Directrice Générale des Services



Chloé Jacques
Comptabilité et suivi administratif



Isabelle Mutelet
Infrastructures



Sandrine Maury
Urbanisme et aménagement du territoire



Thierry Rouge
Développement économique, tourisme, communication



Anne Brochart
Enfance-Jeunesse



Hélène Mondeteguy
Enfance-Jeunesse



Amandine Léglise
CIAS



Annie Garzaro
CIAS

Personnel permanent au 31 décembre 2020

Catégorie A	Directrice générale des services – Titulaire à Temps complet
Catégorie A	Responsable du CIAS - Titulaire à Temps complet
Catégorie A	Chargée de mission des politiques de cohésion territoriale - Stagiaire à Temps complet
Catégorie A	Chargée de l'urbanisme et de l'aménagement - Contractuelle à Temps non complet
Catégorie B	Coordonnatrice enfance jeunesse- Titulaire à temps complet
Catégorie B	CIAS assistante socio-éducative - contractuelle à Temps non complet
Catégorie B	Chargé de mission développement économique - tourisme - communication – Contractuel à Temps complet
Catégorie C	Chargée des infrastructures communautaires – Titulaire à Temps complet
Catégorie C	Chargée du suivi administratif et comptable - Titulaire à Temps complet
Catégorie C	Agent d'entretien – contractuelle à Temps non complet

H2 - BUDGET 2020

L'exécution du Budget 2020 peut se résumer comme suit (en euros) :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	582 662,25	499 869,40	82 792,85	2 264 357,63	2 347 150,48
RAR 2020	1 812,00	1 338 767,70	-1 336 955,70		-1 336 955,70

FONCTIONNEMENT	6 107 529,52	6 041 394,02	66 135,50	578 890,79	645 026,29
Sous total			-1 188 027,35	2 843 248,42	
TOTAUX	6 692 003,77	7 880 031,12			1 655 221,07



Les tendances marquantes du Compte Administratif 2020 (CA)

⇒ Dépenses de fonctionnement 2020

CHAPITRES	BP 2020	CA 2020
Charges caractère général	935 550,00 €	767 346,23 €
Charges de Personnel	436 500,00 €	402 012,32 €
Autres charges de gestion courante	3 459 278,58 €	3 434 617,61 €
Atténuation des produits	1 131 863,08 €	1 132 154,08 €
Dépenses imprévues	330 450,55 €	
Virement à Investissement	0,00 €	
Frais financiers	69 715,00 €	69 714,81 €
Amortissements	239 508,25 €	239 508,25 €
TOTAL	6 602 865,46 €	6 041 394,02 €

⇒ **Recettes de fonctionnement 2020**

Chapitre		BP 2020	CA 2020
2	Excédent de fonctionnement après affectation du résultat	578 890,79 €	578 890,79 €
13	Atténuation de charges	1 000,00 €	1 168,66 €
70	Produits de services	62 500,00 €	74 615,21 €
73	Impôts & Taxes	4 633 836,00 €	4 713 710,51 €
74	Dotations & Participations	1 304 838,67 €	1 297 021,26 €
75	Autres produits Gestion Communale	16 400,00 €	16 484,57 €
76	Produits financiers	0	
77	Autres produits	5 400,00 €	4 529,51 €
		6 602 865,46 €	6 686 420,31 €

⇒ **Dépenses d'investissement 2020**

- En 2020, les dépenses suivantes ont été comptabilisées (liste non exhaustive) :

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020 Hors Restes à Réaliser	
Fonds de concours SRDEII	42 262 €
Fonds de concours aux entreprises COVID 19 – Initiative Gironde (2€ par hab)	34 866 €
Participation déploiement plan Haut Méga	26 876 €
Matériel et équipements divers	16 570 €
Maison du Patrimoine	7 188 €
Multi accueil Sadirac	5 164 €
Multi accueil Créon	13 233 €
Multi accueil Madirac	2 784 €
PLUi	60 179 €
OPAH	5 637 €
Terrain synthétique	28 639 €
Plaine de football intercommunale	17 035 €
TOTAL	260 433 €

Les taux d'imposition ont été maintenus pour l'année 2020. La hausse des recettes liées à la fiscalité directe est due à l'augmentation mécanique des bases fiscales. Les bases augmentent en effet sous l'effet conjoint d'une revalorisation votée au parlement en fonction de l'inflation et du dynamisme de la construction.

	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
TH	4,71%	4,76%	4,76%	4,99%	4,99%	4,99%
TFB	5,00%	5,05%	5,05%	5,30%	5,30%	5,30%
TFNB	13,58%	13,72%	13,72%	14,39%	14,39%	14,39%
TP	-	-	-			
CFE	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%	28,78%
	Produit 2015	Produit 2016	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Produit 2020
TH	749 653,00 €	806 296,00 €	801 822,00 €	859 827 €	904 138 €	937 721 €
TFB	519 365,00 €	545 400,00 €	570 448,00 €	616 708 €	644 692 €	668 330 €
TFNB	52 473,00 €	57 597,00 €	71 221,00 €	74 871 €	76 209 €	76 325 €

TP	-	-	-			
CFE	436 152,00 €	427 354,00 €	467 422.00 €	473 720 €	438 195 €	451 332 €
Total PRODUIT /an	1 757 643 €	1 836 647 €	1 910 913 €	2 025 126 €	2 063 234 €	2 133 708 €

La gestion des comptes locaux est mesurée chaque année et adressé au comptable public.
Cet indice de qualité des comptes locaux (IQCL) se fonde sur différents faisceaux d'indices calculés de manière automatique, tels que la vérification des bons comptes, la gestion des rattachements de produits, etc...

En 2020, la Communauté de communes du Créonnais a obtenu la note de 19/20 pour l'exercice 2019.
L'amélioration de l'indice nécessite un partenariat continu entre les services locaux et le comptable public.

Rapport présenté au Conseil Communautaire le 12 juillet 2021

Créon, le 12 juillet 2021

Alain ZABULON

Président de la Communauté de Communes du Créonnais

